Quatre-vingt-troisième année. — N° 236. Le Numéro : 12 francs. Samedi 6 Octobre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Arrêté du 2 octobre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 10170).

Ministère de la justice.

Décrets du 26 septembre 1951 désignant des magistrats appelés à présider ou à faire partie des tribunaux militaires de Paris, Metz, Bordeaux, Lyon, Marseille, Alger, Casablanca et Tunis (p. 10171).

Décrets du 26 septembre 1951 portant nomination et attribution de fonctions (magistrature) (p. 10173).

Décrets du 26 septembre 1951 portant nomination de suppléants de juges de paix (p. 10173).

Décret n° 51-1161 du 29 septembre 1951 modifiant le décret du 13 avril 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 590 à 597 du code d'instruction criminelle relatifs au casier judiciaire (p. 10173).

Arrêté portant nomination (commis greffiers) (p. 10173).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêté portant nomination de membres du comité permanent du livre français à l'étranger (p. 10174).

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 51-1165 du 4 octobre 1951 portant convocation des collèges électoraux du département des Hautes-Alpes pour l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale (p. 10174).

Arrêté du 4 septembre 1951 portant remise de débet (p. 10174).

Arrêté du 1er octobre 1951 portant interdiction de circulation, distribution et mise en vente de la brochure *La Discrimination raciale* (p. 10174).

(1 f.)

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 4 octobre 1951 portant nominations dans les cadres de réserve (service des poudres) (p. 10175).

Décret du 4 octobre 1951 portant promotions (armée de mer, réserve) (p. 10175).

Décrets du 4 octobre 1951 portant promotions, nominations, fixation de prise de rang, radiations et admissions dans les cadres, acceptation de démission et annulant les dispositions de précédents décrets (armée de l'air, active et réserve) (p. 10176).

Arrêté du 28 septembre 1951 annulant l'arrêté du 14 septembre 1951 portant modification à l'arrêté du 31 août 1951 portant délégation de signature (p. 10179).

Arrêtés du 28 septembre 1951 portant homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur et modifications de précédents arrêtés (p. 10179).

Arrêté du 29 septembre 1951 fixant le montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée à divers agents comptables (p. 10191).

Liste des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (5e promotion, 2e fraction) (additif) (p. 10191).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 27 septembre 1951 portant ouverture de crédits spéciaux (p. 10192).

Arrêtés des 1er et 3 octobre 1951 portant remises de débets (p. 10192).

Arrêté du 5 octobre 1951 relatif à l'aliénation des immeubles appartenant aux départements, communes et établissements publics départementaux et communaux (p. 10192).

Arrêté portant titularisations et reclassement (administration centrale des finances) (rectificatif) (p. 10193).

Avis relatif à l'intégration d'administrateurs (institut national de la statistique et des études économiques) (rectificatif) (p. 10193).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 4 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence d'acquisitions immobilières (p. 10194).

Décret du 4 octobre 1951 portant déclassement de la ligne Pontarlier—Foncine-le-Haut du réseau des voies ferrées d'intérêt local du département du Doubs (p. 10194).

Arrêtés portant promotion et détachements (administration centrale et ponts et chaussées) (p. 10194).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés portant désignation de représentants de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône (p. 10194).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Arrêté du 1er octobre 1951 portant délégation de signature (p. 10194).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 4 octobre 1951 autorisant la commune de Naves (Savoie) à concéder à la commune de Petit-Cœur (Savoie) le droit d'installer dans la forêt communale de Naves une canalisation souterraine d'eau potable (p. 10194).

Arrêté du 26 septembre 1951 portant approbation des comptes définitifs de gestion de l'union régionale corporative agricole de l'Ardèche (p. 10194).

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative de la viticulture (rectificatif) (p. 10194).

Arrêtés modifiant les dispositions de précédents arrêtés portant promotions et classement (ingénieurs des travaux agricoles et services agricoles) (p. 10194).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 4 octobre 1951 portant admission à la retraite d'un magistrat d'outre-mer (p. 10195).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 4 octobre 1951 portant admission à la retraite d'un greffier en chef d'outre-mer (p. 10195).

Arrêtés portant titularisations (sages-femmes) (p. 10195).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 26 septembre 1951 portant approbation de la décision du conseil d'administration de la caisse nationale de compensation de l'organisation autonome d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce qui fixe le règlement sur le rachat des cotisations par les travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales (p. 10195).

Arrêtés du 1er octobre 1951 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 10195).

Arrêté du 3 octobre 1951 autorisant une institution de prévoyance à fonctionner (p. 10195).

Arrêté portant approbation des modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires de sécurité sociale (rectificatif) (p. 10195).

Arrêté relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (rectificatif) (p. 10195).

Arrêté portant détachement (services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre) (p. 10195).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 10171).

Arrêté portant détachement (inspection de la santé) (p. 10171).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Modification à la liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances. — Modification à la liste des membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (p. 10195).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 10196).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Raincy (Seine-et-Oise) (p. 10196).

Annonces (p. 10197).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 68, 69 et 70 (session de 1950) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Fonds de concours

Par arrêté du ministre de l'information et du ministre du budget en date du 2 octobre 1951, il est ouvert au ministre de l'information, au titre du budget annexe de la radiodiffusion française pour l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 51-601 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, un crédit de 31.809.400 F applicable aux chapitres ci-après.

Chap. 1100. — Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	27.208.000 F.
Chap. 1120. — Emissions d'information. — Personnel permanent. — Collaborations au cachet ou à la vacation	1.917.000
Chap. 3010. — Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	50.000
Chap. 3050. — Achat et entretien du matériel automobile	75.000
Chap. 3060. — Droits d'auteur et industrie du disque	2.558.500
Total	31.809.400 F.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée au chapitre 12 « Fonds de concours ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 26 septembre 1951 designant des magistrats appelés à présider ou à faire partie des tribunaux militaires de Paris, Metz, Bordeaux, Lyon, Marseille et Alger.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés pour présider, pendant la période allant du 1er octobre 1951 au 1er avril 1952, les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des colonels, lieutenants-colonels et assimilés:

Tribunal militaire permanent de Paris.

M. Payer, président de chambre à la cour d'appel de Paris, président titulaire.
MM. Picard, président de chambre à la cour d'appel de Paris; Bouriel, président de chambre à la cour d'appel de Rennes, présidents suppléant.

Tribunal militaire permanent de Metz.

M. Mischlich, président de chambre à la cour d'appel de Colmar, président titulaire.
M. Masson, président de chambre à la cour d'appel de Douai, président suppléant.

Tribunal militaire permanent de Bordeaux.

M. Carles, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux, président titulaire.
MM. Renault, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux; Rousset, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse, présidents suppléants.

Tribunal militaire permanent de Lyon.

M. Gaulene, président de chambre à la cour d'appel de Lyon, président titulaire.
M. Chevrier, président de chambre à la cour d'appel de Dijon, président suppléant.

Tribunal militaire permanent de Marseille.

M. Bruneau, président de chambre à la cour d'appel d'Aix, président titulaire.

Tribunal militaire permanent d'Alger.

M. de Parade, président de chambre à la cour d'appel d'Alger, président titulaire.

Sont désignés, pendant la même période, pour présider les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers et officiers jusqu'au rang de lieutenant-colonel exclusivement, ou assimilés:

Tribunal militaire permanent de Paris.

Président titulaire:

M. Drappier, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Présidents suppléants:

MM. Roynard, Durkheim, Jadin et Gruffy, conseillers à la cour d'appel de Paris.
MM. Gallant et Pohier, conseillers à la cour d'appel de Rennes.

Tribunal militaire permanent de Metz.

Président titulaire:

M. Frank, conseiller à la cour d'appel de Colmar.

Présidents suppléants:

MM. Dalbin et Krug, conseillers à la cour d'appel de Colmar.
M. Rosambert, conseiller à la cour d'appel de Nancy.
M. Dericke, conseiller à la cour d'appel de Douai.
M. de Menditte, conseiller à la cour d'appel d'Amiens.

Tribunal militaire permanent de Bordeaux.

Président titulaire:

M. Guyonnet-Duperat, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux.

Présidents suppléants:

M. Nussy Saint-Saëns, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux.
M. Derre, conseiller à la cour d'appel de Poitiers.
M. Bez, conseiller à la cour d'appel de Limoges.
M. Buffelan, conseiller à la cour d'appel d'Agen.
MM. Thabaut et Gervais, conseillers à la cour d'appel de Toulouse.

Tribunal militaire permanent de Lyon.

Président titulaire:

M. Vuillermoz, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Présidents suppléants:

M. Bernat, conseiller à la cour d'appel de Grenoble.
M. Vialatte, conseiller à la cour d'appel de Riom.
M. Geoffroy de La Mothe, conseiller à la cour d'appel de Dijon.
M. Guillot, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Tribunal militaire permanent de Marseille.

Président titulaire:

M. Bousquet, conseiller à la cour d'appel d'Aix.

Présidents suppléants:

M. Ferran, conseiller à la cour d'appel de Montpellier.
MM. Leyris et Vincent, conseillers à la cour d'appel de Nîmes.

Tribunal militaire permanent d'Alger.

Président titulaire:

M. Bourdin, conseiller à la cour d'appel d'Alger.

Présidents suppléants:

MM. Reboul et Mouzon, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Constantine:

MM. Henriquet, Kervran et Peretti, juges au tribunal de première instance de Constantine.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Oran:

M. Depierris, président du tribunal de première instance d'Oran.
MM. Talbert et Cornuey, vice-présidents audit tribunal.

Sont désignés pendant la même période pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause avec des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou assimilé, des personnes étrangères aux armées:

Tribunal militaire permanent de Paris.

MM. Roynard et Durkheim, conseillers à la cour d'appel de Paris.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Gruffy, conseiller à la cour d'appel de Paris.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Rennes:

MM. Pohier et Giffard, conseillers à la cour d'appel de Rennes.

Tribunal militaire permanent de Metz.

MM. Frank et Dalbin, conseillers à la cour d'appel de Colmar.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Krug, conseiller à la cour d'appel de Colmar.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Lille:

M. Dericke, conseiller à la cour d'appel de Douai, et M. de Menditte, conseiller à la cour d'appel d'Amiens.

Tribunal militaire permanent de Bordeaux.

MM. d'Uhalt et Lauverjat, conseillers à la cour d'appel de Bordeaux.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Guyonnet-Duperat, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Toulouse:

MM. Thabaut et Gervais, conseillers à la cour d'appel de Toulouse.

Tribunal militaire permanent de Lyon.

MM. Achard et Priest, conseillers à la cour d'appel de Lyon.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Guillot, conseiller à la cour d'appel de Chambéry.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Dijon:

MM. Arnaud et Limouzineau, conseillers à la cour d'appel de Dijon.

Tribunal militaire permanent de Marseille.

M. Bousquet, conseiller à la cour d'appel d'Aix.
M. Ferran, conseiller à la cour d'appel de Montpellier.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Bonnal et Mestre, juges au tribunal de première instance de Marseille.

Tribunal militaire permanent d'Alger.

MM. Lecoq et Lecourt, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Rime et Binet, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Sont désignés, pendant la période indiquée aux articles précédents, pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause soit avec des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers, officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel, exclusivement ou assimilés soit séparément des personnes étrangères aux armées:

Tribunal militaire permanent de Paris.

MM. Maillet et Lefebvre, juges au tribunal de première instance de la Seine.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Bardet et Coissac, juges au tribunal de première instance de la Seine, et Peyronnie, juge adjoint au même tribunal.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Rennes:

MM. Baley et Chatellier, juges au tribunal de première instance de Rennes.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Le Riche de Cheveigne, juge audit tribunal.

Tribunal militaire permanent de Metz.

MM. Bengel et Burle, juges au tribunal de première instance de Metz.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Pelt et Gagner, juges au tribunal de première instance de Metz.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Lille:

MM. Bonaesies et Jost, juges au tribunal de première instance de Lille.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

MM. Jourdain et Kauffmann, juges au tribunal de première instance de Lille.

Et lorsque ledit tribunal militaire siégera à Strasbourg:

MM. Feyfell et Garaud, juges au tribunal de première instance de Strasbourg.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

MM. Geiskoff et Gérard, juges au tribunal de première instance de Strasbourg.

Tribunal militaire permanent de Bordeaux.

MM. Alzac et Lamothe, juges au tribunal de première instance de Bordeaux.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Lapouge et Jaubert, juges au tribunal de première instance de Bordeaux.

Et lorsque ledit tribunal siégera à Toulouse:

MM. Favre et Lachèze, juges au tribunal de première instance de Toulouse.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Cambedouzou, juge au tribunal de première instance de Toulouse.

Tribunal militaire permanent de Lyon.

MM. Brun et Reynaud, juges au tribunal de première instance de Lyon.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Lambert et Pinelli, juges au tribunal de première instance de Lyon.

Et lorsque ledit tribunal siégera à Dijon:

MM. Verdant, juge au tribunal de première instance de Beaune et Goguey, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Dijon.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats.

M. Prelot, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Dijon.

Tribunal militaire permanent de Marseille.

MM. Bonnal et Mestre, juges au tribunal de première instance de Marseille

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

MM. Gamby et Rupin, juges au tribunal de première instance de Marseille.

Tribunal militaire permanent d'Alger.

MM. Lauriol et Cosman, juges au tribunal de première instance d'Alger.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Vernet et Martin, juges au tribunal de première instance d'Alger.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Constantine:

MM. Peretti, juge au tribunal de première instance de Constantine, et Coulet, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Alger.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats.

M. Bierer, juge suppléant du ressort de la cour d'appel d'Alger.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Oran:

MM. Esève et Teboul, juges au tribunal de première instance d'Oran.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

MM. Tournier et Blesson, juges au tribunal de première instance d'Oran.

Décret du 26 septembre 1951 désignant des magistrats appelés à présider ou à faire partie du tribunal militaire de Casablanca.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés pour présider, pendant la période du 1er octobre 1951 au 1er avril 1952, le tribunal militaire permanent de Casablanca, lorsqu'il aura à connaître du jugement de colonels, lieutenants-colonels ou assimilés:

M. Voelckel, président de chambre à la cour d'appel de Rabat, président titulaire.

M. Leyat, président de chambre à la cour d'appel de Rabat, président suppléant.

Sont désignés pour présider, pendant la même période, ledit tribunal militaire devant connaître du jugement des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers et officiers, jusqu'au grade de lieutenant-colonel, exclusivement ou assimilés:

M. Gayral, conseiller à la cour d'appel de Rabat, président.

MM. Guillemonat et Gullot, conseillers à la cour d'appel de Rabat, présidents suppléants.

Sont désignés pour faire partie pendant la même période dudit tribunal militaire devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou assimilé, des personnes étrangères aux armées:

MM. Massenet et Martinet, conseillers à la cour d'appel de Rabat.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats ou des deux simultanément:

MM. Caille et Clairac, conseillers à la cour d'appel de Rabat.

Sont désignés pour faire partie pendant la même période dudit tribunal militaire devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat, mettant en cause, soit avec des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers et officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel, exclusivement ou assimilé, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

MM. Longere et Boyreau, juges au tribunal de première instance de Casablanca.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Lemoine, juge au tribunal de première instance de Casablanca.

Lorsque ledit tribunal militaire siégera à Meknès:

MM. Bancal et Massot, juges au tribunal de première instance de Meknès.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

M. Carteret, juge au tribunal de première instance de Meknès.

Décret du 26 septembre 1951 désignant des magistrats appelés à présider ou à faire partie du tribunal militaire de Tunis.

Par décret en date du 26 septembre 1951, pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature:

M. Delouche, président de chambre à la cour d'appel de Tunis, est désigné pour présider, pendant la période allant du 1er octobre 1951 au 1er avril 1952, le tribunal militaire permanent de Tunis lorsqu'il aura à connaître du jugement de colonels, lieutenants-colonels et assimilés.

Sont désignés pour présider, pendant la même période ledit tribunal militaire, lorsqu'il aura à connaître du jugement des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers et officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel, exclusivement ou assimilés:

Président titulaire: M. Mannoni, conseiller à la cour d'appel de Tunis.

Présidents suppléants: MM. Bartoli et Costa, conseillers à la cour d'appel de Tunis.

Sont désignés, pendant la même période, pour faire partie dudit tribunal militaire lorsqu'il aura à connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat mettant en cause soit avec des militaires, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

MM. Buthaud et Latil, juges au tribunal de première instance de Tunis.

Et en cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats:

MM. Bray et Rectenwald, juges au tribunal de première instance de Tunis.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination d'un magistrat.

Par décret en date du 26 septembre 1951 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Scharr, président du tribunal de première instance de Verdun, est nommé conseiller à la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Serlooten, décédé.

Décret du 26 septembre 1951 portant attribution de fonctions à un magistrat.

Par décret en date du 26 septembre 1951 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Bérard, juge au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou, est chargé pour trois ans des fonctions de l'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Catherineau, qui a été nommé juge au tribunal de première instance d'Alger.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination d'un suppléant rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 26 septembre 1951 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, M. Frezignac (Jacques-André-François), docteur en droit, avocat stagiaire, est nommé suppléant rétribué de juge de paix de Port-Lyautey, en remplacement de M. Caillat, qui a été nommé suppléant rétribué du juge de paix de Fès.

Décret du 26 septembre 1951 portant nomination de suppléants de juges de paix.

Par décret en date du 26 septembre 1951 pris sur la proposition du conseil supérieur de la magistrature, sont nommés:

Suppléant rétribué du juge de paix de Casablanca (canton centre) (poste créé), M. Aussiloux (Bernard), licencié en droit.

Suppléant rétribué du juge de paix d'Oudjda, M. Casanova (René), licencié en droit, en remplacement de M. Blain, dont la nomination a été rapportée.

Décret n° 51-1164 du 29 septembre 1951 modifiant le décret du 13 avril 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 590 à 597 du code d'instruction criminelle relatifs au casier judiciaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu notamment les articles 10 et 11 de la loi du 24 mai 1951 portant modifications de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante qui abrogent l'article 66 du code pénal et donnent une nouvelle rédaction aux articles 590 (§ 2) et 594 (alinéa 5) du code d'instruction criminelle;

Vu le décret du 13 avril 1949, modifié par celui du 20 août 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 590 à 597 du code d'instruction criminelle relatifs au casier judiciaire;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 4 du décret susvisé du 13 avril 1949 est rédigé comme suit:

« *Art.* 4. — Les bulletins n° 1 constatant: une condamnation pour crime ou délit prononcée par une juridiction répressive, une décision prise par application des articles 8, 15, 16 et 28 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée par la loi du 24 mai 1951; une décision disciplinaire... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le dernier alinéa de l'article 4 du décret susvisé du 13 avril 1949 est rédigé comme suit:

« Le greffier qui rédige un bulletin n° 1 constatant une décision prononcée par application des articles 8, 15, 16 et 28 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante modifiée par la loi du 24 mai 1951 est tenu d'y apposer. . . . ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le paragraphe 5° de l'article 8 du décret susvisé du 13 avril 1949 est rédigé comme suit:

« 5° Lorsque le tribunal pour enfants a ordonné la suppression du bulletin n° 1 en application de l'article 36 de l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée par la loi du 24 mai 1951 le retrait se fait à la diligence du ministère public près le tribunal pour enfants qui a rendu cette décision ».

Art. 4. — L'article 15 du décret susvisé du 13 avril 1949 est complété par l'alinéa suivant:

« Il en est de même dans le cas où le bulletin n° 2 n'est pas délivré à des magistrats, s'il n'existe qu'un ou plusieurs bulletins n° 1 revêtus de la mention prévue à l'article 4 (dernier alinéa) comme constatant une décision, autre qu'une condamnation pénale, prononcée à l'égard d'un mineur de dix-huit ans ».

Art. 5. — Les dispositions du présent décret entreront en vigueur le 1er octobre 1951.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer elles n'entreront en vigueur que le 1er janvier 1952.

Art. 6. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

EDGAR FAURE.

Commis greffiers

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, M. Rietsch (Raymond-Charles-Albert) commis greffier au tribunal cantonal de Bouxwiller, est nommé commis greffier au tribunal de première instance de Strasbourg, en remplacement de M. Heintzelmann, en congé de longue durée.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Comité permanent du livre français à l'étranger.

Par arrêté du 3 octobre 1951, sont nommés membres du comité permanent du livre français à l'étranger, en remplacement de MM. Seydoux, Drouin, Oudiette et Rives, démissionnaires:

MM. Lucet, de Courcel, Hedde, Arrighi de Casanova.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 51-1165 du 4 octobre 1951 portant convocation des collèges électoraux du département des Hautes-Alpes pour l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 46-667 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par correspondance en faveur de certaines catégories d'électeurs empêchés de voter dans des conditions normales;

Vu la loi n° 46-668 du 12 avril 1946 instituant une procédure exceptionnelle de vote par procuration en faveur de certaines catégories d'électeurs;

Vu la loi n° 46-2175 du 8 octobre 1946 modifiant et complétant la loi n° 46-815 du 26 avril 1946 rendant applicables pour 1946 aux assemblées prévues par la Constitution les inéligibilités relatives aux élections de 1945;

Vu la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale;

Vu la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 modifiant la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, et notamment son article 17;

Vu la loi n° 51-534 du 12 mai 1951 relative au renouvellement de l'Assemblée nationale;

Vu le décret n° 51-535 du 12 mai 1951 relatif à l'application de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-536 du 12 mai 1951 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-537 du 12 mai 1951 fixant les modalités d'application du titre V de la loi n° 51-519 du 9 mai 1951 susvisée;

Vu le décret n° 51-1111 du 21 septembre 1951 portant application de l'article 17 de la loi du 5 octobre 1946 modifiée par la loi du 9 mai 1951;

Vu le compte rendu de la séance du 18 septembre 1951 au cours de laquelle l'Assemblée nationale a pris acte du décès de M. Maurice-Petsche, député des Hautes-Alpes;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les collèges électoraux sont convoqués dans le département des Hautes-Alpes pour le dimanche 4 novembre 1951, en vue de procéder à l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale dans les formes prévues par la loi du 5 octobre 1946 modifiée, et notamment son article 17.

Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 18 novembre 1951.

Art. 2. — La campagne électorale sera ouverte le 15 octobre 1951 à zéro heure.

Art. 3. — L'élection aura lieu sur les listes électorales arrêtées le 31 mars 1951.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter les modifications à ces listes publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 4. — Le scrutin ne durera qu'un jour. Il sera ouvert à huit heures.

Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de devancer cette heure, le préfet pourra prendre à cet effet des arrêtés spéciaux qui seront publiés et affichés dans chaque commune intéressée cinq jours au moins avant la réunion des collèges électoraux.

Dans tous les cas, le scrutin sera clos à dix-huit heures.

Art. 5. — Le dépouillement des résultats suivra immédiatement le scrutin. Entreront seuls en compte les bulletins des candidats auxquels un récépissé définitif a été délivré. Le relevé des candidatures régulièrement enregistrées à la préfecture sera transmis par le préfet aux maires des communes composant la circonscription électorale, deux jours au moins avant le scrutin.

Art. 6. — Dans chaque commune, le bureau de vote fera le recensement du scrutin dont il consignera le résultat au procès-verbal. Lorsque la commune sera partagée en sections, les présidents et les membres des divers bureaux porteront à la première section le procès-verbal de leurs sections respectives, avec les réclamations et annexes, y compris les feuilles d'émargement des votants. Le bureau de la première section fera, en présence des présidents des autres sections, le recensement des votes émis par la commune. Un délégué de chaque candidat pourra assister à ces opérations.

Art. 7. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 4 septembre 1951, il a été fait remise gracieuse à M. Izombard, ex-auxiliaire de bureau de la sûreté nationale à Toulouse, de la somme de 2.278 F, dont il est redevable envers le Trésor public.

Interdiction de circulation, distribution et mise en vente de la brochure « La Discrimination raciale ».

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifié par le décret du 6 mai 1939;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — La circulation, la mise en vente et la distribution de la brochure intitulée *La Discrimination raciale*, de Mary Yeates, éditée par la revue *Le Mouvement syndical mondial* et imprimée par l'imprimerie centrale commerciale, 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris (9e) sont interdites sur l'ensemble du territoire français.

Art. 2. — La présente interdiction s'applique à toutes les éditions, en quelque langue étrangère qu'elles soient, de la publication visée à l'article précédent.

Art. 3. — Le préfet de police et les préfets, dans les départements, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du cabinet,

JEAN VERDIER

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1951: page 9066, 2e colonne, 69e ligne, au lieu de: « Dr Blondel (Gilles-Ambroise) », lire: « Dr Blondel (Jules-Ambroise) ».

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 4 octobre 1951, le détachement de Mlle le docteur Solente (Lucy-Rose-Marie-Eléonore), médecin inspecteur de la santé, est renouvelé pour une période de cinq ans au maximum à compter du 1er octobre 1951, pour exercer les fonctions de médecin examinateur d'hygiène scolaire de Seine-et-Oise.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 4 octobre 1951 portant nomination d'officiers de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont nommés, dans les cadres des réserves du service des poudres, à compter du 1er août 1951:

Au grade d'ingénieur militaire de 2e classe de réserve des poudres.

MM.
Tapie (Pierre-René), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie de réserve, de la poudrerie nationale de Saint-Chamas.
Lanet (Georges), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie de réserve, de la poudrerie nationale de Bergerac.
Chiganne (Louis), ingénieur de 2e classe des travaux de poudrerie de réserve, de la poudrerie nationale de Bergerac.

Au grade d'élève ingénieur militaire.

M. Besnard (Maurice), maréchal des logis, mle 10228 au recrutement de Toulouse.

Au grade d'ingénieur chimiste de 3e classe du service des poudres de réserve.

MM.
Poinot (René-Paul-Jean), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Bergerac.
Du Tremolet de Lacheisserie (Marie-Ludovic-Henri), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Remy (Rémi-Henri), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale du Bouchet.
Bonichon (Pierre), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Maas (Gérard-Pierre), maréchal des logis de réserve, mle 4497 au recrutement de la Seine.
Menant (Paul-Henri-André), maréchal des logis de réserve, mle 1166 au recrutement de Dijon.
Musso (Léon-Lucien), maréchal des logis de réserve, mle 889 au recrutement de Marseille.
Lafond (Pierre-Antoine), sergent de réserve, mle 17389 au recrutement de Lyon.
Briffaut (Georges), maréchal des logis de réserve, mle 174 au recrutement de la Seine.
Coursier (Jacques-Georges-Léon), maréchal des logis de réserve, mle 4713 au recrutement de la Seine.
Lemaignen (Jacques), maréchal des logis de réserve, mle 9455 au recrutement de la Seine.
Brigon (Jacques), maréchal des logis de réserve, mle 1626 au recrutement de la Seine.
Perrin (Noël-Nils-Victor), maréchal des logis de réserve, mle 5116 au recrutement de la Seine.
Sancelme (André), maréchal des logis de réserve, mle 15737 au recrutement de Poitiers.
Lucquin (Michel-Charles), maréchal des logis de réserve, mle 10221 au recrutement de la Seine.
Fournier (Jean Lucien-Joseph), maréchal des logis de réserve, mle 35836 au recrutement de Lyon.
Leblet (Daniel-Pierre-Marie), maréchal des logis de réserve, mle 43548 au recrutement de la Seine.
Chalmin (Roger-Frédéric), sergent de réserve, mle 18861 au recrutement de la Seine.
Moisan (Guy), brigadier de réserve, mle 7319 au recrutement de la Seine.
Garceau (Pierre-Jean), brigadier de réserve, mle 216 au recrutement de la Seine.
Devilliers (Gérard), brigadier de réserve, mle 8509 au recrutement de la Seine.

Au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux de poudrerie de réserve.

MM.
Avice (Marcel-Emile-Auguste), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Saint-Médard.
Antonelli (Charles-Claude-Louis), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Schneider (Jean-Paul-René), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Quentin (Maxime-Henri-Charles), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Saint-Chamas.
Esperandieu (Jean-Salvador), agent de poudrerie de 3e classe de réserve, de la poudrerie nationale de Sevran-Livry.
Gaboriau (Camille-Maurice-Paul), maréchal des logis chef de réserve, mle 410 A au recrutement de Poitiers.
Champeau (André-Albert-Jean), brigadier chimiste de laboratoire, mle 3557 au recrutement de Béthune.

Au grade d'adjoint administratif de 3e classe du service des poudres de réserve.

MM.
Wormser (Jean), adjudant-chef de réserve, mle 689 au recrutement de Belfort.
Beaudet (Edmond), sergent de réserve, mle 358 au recrutement de Bordeaux.

Décret du 4 octobre 1951 portant nomination, dans les cadres de réserve du service des poudres par voie de changement d'arme, d'un officier de réserve.

Par décret en date du 4 octobre 1951, est nommé à compter du 1er août 1951:

Au grade d'adjoint administratif de 2e classe de réserve des poudres.

M. Benac (Henri-Jacques), lieutenant d'infanterie de réserve de la 1re région militaire.

Décret du 4 octobre 1951 portant promotion d'officiers du corps de santé de la marine (réserve).

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont promus dans le corps de santé de réserve de l'armée de mer:

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les médecins en chef de 2e classe de réserve:
Daoulas (Pierre-Alexis-Camille), port matriculaire Brest.
Pélerin (Lionel-Jean), port matriculaire Toulon.

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les médecins principaux de réserve:
Ramond (André-François), port matriculaire Rochefort.
Lantheaume (Louis-Léon), port matriculaire Cherbourg.

Au grade de médecin principal.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les médecins de 1re classe de réserve:
Doré (François-René), port matriculaire Cherbourg.
Roudil (Georges-Jean-Jules), port matriculaire Cherbourg.

Au grade de médecin de 1re classe.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les médecins de 2e classe de réserve:
Goéré (Yves-Charles-Corentin), port matriculaire Brest.
Delord (Pierre-Ulric), port matriculaire Lorient.
Hallé (Guillaume-Paul-Marie), port matriculaire Brest.
Livory (Marcel-Louis-Jules), port matriculaire Cherbourg.
Mardrus (Joseph-Charles-Evelyn), port matriculaire Toulon.
Kuss (René-Henri-Robert), port matriculaire Toulon.
Sapin-Jaloustre (Henri-Marius-Roland), port matriculaire Bizerte.
Sapin-Jaloustre (Jean-Robert), port matriculaire Bizerte.

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

(A compter du 1er août 1951.)

M. le pharmacien chimiste principal de réserve Cariou (Jean-François-Marie), port matriculaire Brest.

Au grade de pharmacien chimiste de 1re classe.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les pharmaciens chimistes de 2e classe de réserve:
Ragot (Paul-Eugène), port matriculaire Cherbourg.
Meilland (Guy-Edmond-Joseph), port matriculaire Lorient.
Hauteville (Paul-André-Joseph), port matriculaire Toulon.
Sourdoire (Jacques-Marie-Léon-Firmin), port matriculaire Cherbourg.

Au grade de chirurgien dentiste de 1re classe.

(A compter du 1er août 1951.)

MM. les chirurgiens dentistes de 2e classe de réserve:

Chaumette (Jean-Louis), port matriculaire Toulon.
Dargaud (Antoine-Henri-Jean), port matriculaire Toulon.
Mesny (Jacques-Georges), port matriculaire Rochefort.
Tajan (Jean-Joseph-Guy), port matriculaire Bizerte.

Décret du 4 octobre 1951 portant promotions automatiques dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air, au grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er octobre 1951:

I. — **Corps des officiers de l'air.**

A. — CADRE NAVIGANT

MM. les sous-lieutenants:

Gillet (Jean-Baptiste-Marie).
Oustric (Maurice-Jean-Antoine).
Vauthier (René-Auguste).
Morin (Oscar-Auguste-Charles).
Sidobre (Jean-Paul-René-Marcel).
Labbé-Chevalley (René-Jean).
Thourot (Edmond-Louis).
Gabillon (Robert-Gabriel).
Secrétant (Roland-Henri-Louis).
De Boisboissel (Henry-Marie-Olivier).
Le Moniès de Sagazan (Yves-Alain-Marie).
Léost (Laurent).
Coudon (Jean-Raymond).
Jouvenel (Maurice-Georges-Marc).
Duvent (Marcel-Louis-André).
Richard (Sylvain-Paul).
Poirel (Maurice-Camille).
Magnat (Paul-Clément).
Dupuy (Robert-Gabriel).
Colonna d'Istria (Léo).
Jeambrun (Georges-Louis).
Peyssonnel (Jean-Luc).
Sander (Philippe-Claude).
Berg (Cyrille-Léon-Paul).
Verlet (Paul-Hubert-François).
Gouret (Maurice-Jean-Joseph).
Humbert (Elie-Gaston-Henri).
Herrmann (Jean-Louis-René).
Lurin (Albert-Jean).
Mulleman (Roland-Albert-Ferdinand-Joseph).
Prestat (Louis-Marcel).
Roche-Bruyn (Pierre-Claude-Henry-Marie-Edmond).
Pracros (Gérard).
Maslin (Henri-Jean-Marie).
Baudinat (Paul-Pierre).
Soret (Gérard-Lucien).
Lagoarde-Ségot (Pierre-Christian).
Coureau (Jean-Jules-Henri).
Belorgey (Edouard-Marie-Joseph).
Coulon (Jean-François-Marie).
Clément (Gilles-Marie-Louis).
Radisson (Louis-Ernest-Arthur).
Péron (Alain).
Flachard (Pierre-Claude).
Chamouton (Jean-Paul-Simon).
Jaillard (Henri-Marie-Paul).
Lenain (Michel-Léon).
Pichancourt (Pierre-Christian).
Aubry (François-Pierre-Marcel-Frédéric).
Amar (Henri-Jacob-Moïse).
Becker (André-Charles-Emile).
Chevallier (Jacques-Jean).
Vincent (Robert-Jérôme-Auguste).
Tourangin (Yves-Guy-Marie).
Chauvin (Jean-Emile-Paul).
Fornier de Lachaux (Guy-Raymond-Jean).
Crinon (Rémy-Xavier-Alfred).
Rousteau (André-Emile-Octave).
Taille (André-Lucien-Joseph).
Chapuis (André-Roger-Pierre).
Champeaux de la Boulaye (Denis-Marie-Jacques).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

MM. les sous-lieutenants:

Dusausoit (Léon-Porphyre).
Belin (Elie-Pierre).
Despax (Maurice-Jean).
Chartier (Jean-André-Jack).
Arrieau (Alexis-Victor).
Vasseur (Robert-Antoine).
Bruguière (Marcel-Maurice).
Paillard (Robert-Daniel).
Izard (Irénée-Auguste-Elie).

II. — **Corps des officiers mécaniciens.**

MM. les sous-lieutenants:

Luchet (Aimé-Maurice-Joseph).
Desnoux (Roger-Marcel).
Turck (Armand-Joseph).
Mériau (Paul-André).
Diou (Lucien).
Pretre (René-Marius-Roger).
Combaz (Roger-Edouard).
Bely (Jean-Emile-Alphonse).
Viallard (Pierre-Jean).
Andréan (Pierre).
Duboz (René-Marcel).
Berrehare (Roger-Jean-François).
Vieuville (Louis-Eugène).
Bailleul (Paul-Alcide-César).
Larpin (Etienne-Pierre-Georges).
Nauroy (Guy).
Caron (Pierre-Gustave).
Dumortier (Jean-Joseph).
Leduc (Jean-Fernand).
Fedon (Antoine).
Lecomte (Pierre-Charles).
Walter (Pierre-Eugène-Frantz).
Savin (Jean).
Leber (René-Yvon).
Renaud (Jean-Armand).
Favrel (Max-John).
Gourgand (Marie-Ange).
Féru (René-Auguste).
Achard (Yvon-Antoine).
Huguenet (Albert-Georges-Nicolas-Raymond).
Devaux (Jean-Yves-Marie).
Le Pennec (Pierre).
Bornand (Bernard-Georges)
Henry (Charles-André).
Persin (Lucien).
Billon-Galland (Marcel-Joseph).
Aubert (Jean).
Ferry (René-Paul).
Paour (Jean-Marie).
Fargier (Adrien-Eugène-Victor).
Lacombe (Raymond-Jean-Marie).
Gueguen (Michel-François-Marie).
Vermeulin (Jean-Elie-Joseph).
Piegelin (Paul-Louis).
Bernard (Louis-Augustin)
Darnet (André-Charles-François).
Jolly (André-Eugène-Raymond).
Eymeri (Serge-Edmond).
Fauvergue (Louis-Sévère).
Martinez (François).
Jolly (René-Edmond-Marce.).
Fabien (Pierre-Achille-François).
Grillet (Roger-Pierre).
Leger (Robert-Henri).
Faès (Georges-Gabriel).
Gay (Eugène).
Dezert (Emile-Auguste-Nicolas).
Grégoire (Henri-Léopold).
Vuillaume (Jean-Robert).
Camadall (René-Henri-Isidore).
Angé (Robert-Marie-Ernest).
Touzart (Henri-Armand).
Mercier (René-Louis Eugène).
Guillard (Jack).
Ponjon (Jean).
Le Lère (Alain-Marie-François-Gérard).
Sautjeau (Jean).
Baleyron (Alphonse-Louis-Victor).
Pruvost (Henry-André).
Michon (Raoul-Marius).
Arnould (Jacques-Edmond-André).

III. — **Corps des officiers des services administratifs.**

MM. les sous-lieutenants:

Rame (René).
Vermeillet (Pierre-Elie Claude-Charles).
Depenweiler (Etienne).
Jolibois (Michel-Emile-Léon-Jean).
Monney (Marcel-André).
Beausire (Jean-René-Maurice)
Gouay (Maurice-Gabriel).
Badre (Pierre-Léon-Joseph).
Etienne (René-Alexandre-Delphin).
Richochon (Roger-Daniel-Adrien).
Séribat (Henri-Marius).
Champion (Georges-Jean).
Walther (Serge-Jean-Henri).
Tardy (Léon-Alphonse).
Claveau (Michel-Camille).
Giboulet (Marius-Alain).
Gillet (Jean-Eloi).
Biard (Jean-Julien-Auguste).
Ponsard (Georges-Régis).
Larbey (Jean-Louis-Paul).
Brangbour (Augustin-Maurice).
Duplan (Jean-René).

Décret du 4 octobre 1951 portant nomination dans les cadres actifs de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, est nommé, à titre définitif, au grade de sous-lieutenant d'active, pour prendre rang du 1er mars 1951, l'élève officier d'active dont le nom suit:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

M. Danet (René-Jean-Marie).

Décret du 4 octobre 1951 portant fixation de prise de rang dans le grade de médecin capitaine.

Par décret en date du 4 octobre 1951, par application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 50-373 du 29 mars 1950, les dates de prise de rang sont fixées ainsi qu'il suit:

25 juin 1947.

M. Renaudat (Pierre).

1er octobre 1949.

MM. Abecassis (André), Mariani (Gilbert), Soussen (Gilbert), Dumas (André-Jean).

Sont annulés, en ce qui concerne ces médecins, les décrets antérieurs ayant fixé leur date de prise de rang dans le grade de médecin capitaine.

Décret du 4 octobre 1951 portant nominations et promotions dans l'armée de l'air (active, service de santé de l'air).

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont nommés, à titre définitif, dans le service de santé de l'air, les élèves du service de santé de la terre et de la marine détachés définitivement dans l'armée de l'air:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(A dater du 28 juin 1951.)

M. Lavernhe (Jean-Paul), reçu docteur en médecine le 27 juin 1951.

(A dater du 4 juillet 1951.)

M. Magne (Guy-Jean), reçu docteur en médecine le 3 juillet 1951.

(A dater du 7 juillet 1951.)

M. Bordes (Louis-René), reçu docteur en médecine le 6 juillet 1951.

M. Gimbert (Jean-Joseph), reçu docteur en médecine le 6 juillet 1951.

M. Sclear (François), reçu docteur en médecine le 6 juillet 1951.

(A dater du 11 juillet 1951.)

M. Seclin (Michel-Henri), reçu docteur en médecine le 10 juillet 1951.

(A dater du 12 juillet 1951.)

M. Basile (Robert-Jacques), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1951.

M. Fabre (Jacques-Albert-Yvan-Christian), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1951.

M. Jacquemin (Charles-François), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1951.

M. Segur (Joseph-Marie-Charles), reçu docteur en médecine le 11 juillet 1951.

(A dater du 13 juillet 1951.)

M. Bazaillas (André-Georges-Etienne), reçu docteur en médecine le 12 juillet 1951.

(A dater du 14 juillet 1951.)

M. Bay (Alfred-Léon-Marius), reçu docteur en médecine le 13 juillet 1951.

M. Delahaye (Roland-Paul), reçu docteur en médecine le 13 juillet 1951

(A dater du 19 juillet 1951.)

M. Riff (Jack-Jean), reçu docteur en médecine le 18 juillet 1951.

(A dater du 24 juillet 1951.)

M. Barbe (Pierre - Louis - Emile), reçu docteur en médecine le 23 juillet 1951.

(A dater du 28 juillet 1951.)

M. Burlaud (Robert-Léon-Daniel), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1951.

M. Carlès (Maurice - Georges), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1951.

M. Galban (Pierre-Georges), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1951.

M. Mathieu (Gérard-Henri-Georges), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1951.

(A dater du 29 juillet 1951.)

M. Martin (Henri-Jules-Etienne), reçu docteur en médecine le 28 juillet 1951.

(A dater du 31 juillet 1951.)

M. Lavandier (Guy-Camille-René), reçu docteur en médecine le 30 juillet 1951.

Par application de la loi du 6 janvier 1923, modifiée par la loi du 24 décembre 1925, la prise de rang, dans leur grade, des médecins sous-lieutenants susvisés, est fixée, sans rappel de solde, au 31 décembre 1947 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 31 décembre 1949.

Décret du 4 octobre 1951 portant promotions dans les cadres des réserves de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont promus, à titre définitif, dans les cadres des réserves de l'armée de l'air, au grade de lieutenant:

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE NAVIGANT

(Pour prendre rang du 21 septembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Lassau (André-Alfred).

(Pour prendre rang du 28 septembre 1951.)

M. le sous-lieutenant Rémond (Jacques).

Décret du 4 octobre 1951 portant démission, sur sa demande, d'un officier de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant du corps des officiers de réserve de l'air cadre sédentaire Ducros (Marcel-François-René), né le 25 mai 1900 est acceptée à la date du présent décret.

Décret du 4 octobre 1951 portant radiation des cadres d'officiers de réserve de l'armée de l'air, atteints par la limite d'âge de leur grade.

Par décret en date du 4 octobre 1951, les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, atteints par la limite d'âge de leur grade, sont rayés des cadres aux dates ci-après:

CENTRE MOBILISATEUR N° 221

MM. les lieutenants-colonels:

(A compter du 20 août 1951.)

Clause (Aimé-Victor), né le 20 août 1891.

(A compter du 24 août 1951.)

Picot (Albert-Louis-Elie), né le 24 août 1891.

(A compter du 1er août 1951.)

Pinot (Edouard), né le 1er août 1891.

M. le commandant:

(A compter du 26 septembre 1951.)

Barancy (Henri-Jules-Louis), né le 26 septembre 1894.

MM. les capitaines:

(A compter du 24 juillet 1951.)

Nazeyrollas (Jean-Léon-Pierre), né le 24 juillet 1897.

(A compter du 23 septembre 1951.)

Nicod (Roger-Marie-Antoine), né le 23 septembre 1897.

(A compter du 28 septembre 1951.)

Suchet (Edouard-Pierre), né le 28 septembre 1897.

(A compter du 5 août 1951.)

Thiery (Paul-Adrien), né le 5 août 1896.

M. le lieutenant:

(A compter du 20 juillet 1951.)

Girod (Paul-François), né le 20 juillet 1898.

CENTRE MOBILISATEUR N° 222

MM. les colonels:

(A compter du 3 mai 1951.)

Bourges (Jacques-Ignace-Marie-Joseph), né le 3 mai 1890.

(A compter du 12 septembre 1951.)

De Busnel (Pierre-Alphonse), né le 12 septembre 1890.

MM. les lieutenants-colonels:

(A compter du 12 septembre 1951.)

Bloch (Gaston-Frédéric), né le 12 septembre 1891.

(A compter du 13 septembre 1951.)

Deschepper (Léon-Urbain-Henri), né le 13 septembre 1891.

(A compter du 24 juillet 1951.)

Le Treize (Jean-François-Marie), né le 24 juillet 1891.

(A compter du 1er août 1951.)

Schneider (Paul-Pierre-Joseph), né le 1er août 1891.

MM. les commandants:

(A compter du 3 septembre 1951.)

Bédier (Godefroy-Louis), né le 3 septembre 1894.

(A compter du 20 juillet 1951.)

Durand (Victor-André-Maurice), né le 20 juillet 1894.

(A compter du 22 juillet 1951.)

Heff (Paul-Jean), né le 22 juillet 1894.

(A compter du 14 août 1951.)

Rabatel (Augustin-Henri), né le 14 août 1894.

(A compter du 1er juillet 1951.)

Raty (Jean-Gustave-Auguste), né le 1er juillet 1894.

(A compter du 3 août 1951.)

Roy (Lucien-Marius-Louis), né le 3 août 1894.

MM. les capitaines:

(A compter du 13 septembre 1951.)
Blanc (Marcel-Claude-Louis), né le 13 septembre 1897.

(A compter du 14 juillet 1951.)
Clavel (Pierre-Marie-Lucien), né le 14 juillet 1897.

(A compter du 30 juillet 1951.)
Delanoue (Jean-Fernand), né le 30 juillet 1897.

(A compter du 4 juillet 1951.)
Devilder (Michel-André-Henri), né le 4 juillet 1897.

(A compter du 6 juillet 1951.)
Elève (Jean-Léandre-Jules), né le 6 juillet 1897.

(A compter du 21 septembre 1951.)
Huitric (Jean-Victor-Antoine), né le 21 septembre 1897.

(A compter du 4 septembre 1951.)
Jouffroy (André-Louis), né le 4 septembre 1897.

(A compter du 2 août 1951.)
Le Cornec (Victorin-Alphonse-Marie), né le 2 août 1897.

(A compter du 25 juillet 1951.)
Long (Roger-Gabriel), né le 25 juillet 1897.

(A compter du 30 août 1951.)
Marie (René-Alexandre-Louis), né le 30 août 1897.

(A compter du 18 août 1951.)
Monticelli (Pierre-Vincent-Hyacinthe), né le 18 août 1897.

(A compter du 9 septembre 1951.)
Moussé (Benoit-Jean-Baptiste), né le 9 septembre 1897.

(A compter du 17 août 1951.)
Neveu (Joseph-Charles-Jean), né le 17 août 1897.

(A compter du 25 septembre 1951.)
Nicolas (Roger-Léon), né le 25 septembre 1897.

(A compter du 6 août 1951.)
Ouvrard de Linière (René-Marie-Guillaume), né le 6 août 1897.

(A compter du 24 juillet 1951.)
Rocques (Jean-Emile), né le 24 juillet 1897.

(A compter du 2 août 1951.)
Roques (Jacques-Rafaël), né le 2 août 1897.

MM. les lieutenants:

(A compter du 23 juillet 1951.)
Caulier (Emile-Narcisse), né le 23 juillet 1898.

(A compter du 24 juillet 1951.)
Charpy (Pierre-Georges-René), né le 24 juillet 1898.

(A compter du 9 septembre 1951.)
Fourcade (Jean), né le 9 septembre 1898.

(A compter du 27 août 1951.)
Genestie (Claude-Narcisse, François), né le 27 août 1898.

(A compter du 16 septembre 1951.)
Langlois (Samuel-Camille-Just-André), né le 16 septembre 1898.

(A compter du 27 août 1951.)
Lehmann (Jean), né le 27 août 1898.

(A compter du 31 août 1951.)
Peltereau-Villeneuve (François-Marie-René), né le 31 août 1898.

(A compter du 19 juillet 1951.)
Robert (Henri-Edmond-Raymond), né le 19 juillet 1898.

(A compter du 22 août 1951.)
Treillard (Etienne-Marie-Marc-Charles), né le 22 août 1898.

(A compter du 17 septembre 1951.)
Valtier (Maurice-Edmond-Emmanuel), né le 17 septembre 1898.

CENTRE MOBILISATEUR N° 223

MM. les colonels:

(A compter du 29 juillet 1951.)
Blaize (Paul-Jules-Ernest), né le 29 juillet 1890.

(A compter du 13 septembre 1951.)
Dasque (Aimé-François-Michel), né le 13 septembre 1890.

(A compter du 15 août 1951.)
Duhart (Lazare-Georges-Vincent), né le 15 août 1890.

MM. les lieutenants-colonels:

(A compter du 28 septembre 1951.)
Dessort (Paul), né le 28 septembre 1891.

(A compter du 15 juillet 1951.)
Jacquet (Jacques-Joseph-Robert), né le 15 juillet 1891.

(A compter du 26 août 1951.)
Meyer (Georges-Alfred), né le 26 août 1891.

(A compter du 8 août 1951.)
De Verdilhac (Henri-Marie-Antoine), né le 8 août 1891.

M. le commandant:

(A compter du 8 septembre 1951.)
Perreau (Marie-Gustave), né le 8 septembre 1894.

MM. les capitaines:

(A compter du 14 août 1951.)
Petit (Camille-Léon-Louis), né le 14 août 1897.

(A compter du 11 juillet 1951.)
Régnier (André-Antoine-Joseph), né le 11 juillet 1897.

(A compter du 23 juillet 1951.)
Roy (Léon-Jean-Marie), né le 23 juillet 1897.

MM. les lieutenants:

(A compter du 15 août 1951.)
Beaugendre (Victor-Albert), né le 15 août 1898.

(A compter du 17 septembre 1951.)
Delom-Sorbé (Maurice-Marie-Joseph), né le 17 septembre 1898.

(A compter du 21 juillet 1951.)
Vergnaud (Antoine-Fernand-Charles), né le 21 juillet 1898.

CENTRE MOBILISATEUR N° 224

M. le lieutenant-colonel:

(A compter du 2 juillet 1951.)
Durand (Henri-Marius-Jules), né le 2 juillet 1891.

MM. les commandants:

(A compter du 29 août 1951.)
Bourgues (Alphonse-Melchior), né le 29 août 1894.

(A compter du 26 septembre 1951.)
Parisot (Louis-Jean), né le 26 septembre 1894.

MM. les capitaines:

(A compter du 21 septembre 1951.)
Bouchard (Joseph-Aubin), né le 21 septembre 1897.

(A compter du 27 juillet 1951.)
Bussière (Victor-Jean-Baptiste), né le 27 juillet 1897.

(A compter du 13 septembre 1951.)
Mallet (Emile-François-Jean), né le 13 septembre 1897.

(A compter du 13 juillet 1951.)
Manfredi (Georges), né le 13 juillet 1897.

MM les lieutenants:

(A compter du 28 septembre 1951.)
Millo (Honoré-Claude), né le 28 septembre 1898.

(A compter du 25 août 1951.)
Mourereau (Henri-François), né le 25 août 1898.

(A compter du 17 juillet 1951.)
Vigué (René-Henri), né le 17 juillet 1898.

CENTRE MOBILISATEUR N° 225

M. le lieutenant-colonel:

(A compter du 18 juillet 1951.)

Bailly (Raymond-Léon), né le 18 juillet 1891.

CENTRE MOBILISATEUR N° 226

MM. les commandants:

(A compter du 12 août 1951.)

Leclerc (Jean-Alphonse), né le 12 août 1891.

(A compter du 15 juillet 1951.)

Orecchioni (Lucien-Antoine), né le 15 juillet 1891.

(A compter du 27 juillet 1951.)

Parlier (Georges-Alfred-Edouard), né le 27 juillet 1891.

(A compter du 16 juillet 1951.)

Risacher (Louis-Georges-Robert), né le 16 juillet 1891.

CENTRE ADMINISTRATIF N° 217

M. le capitaine:

(A compter du 13 août 1951.)

Nas de Tourris (Marie-Paul-Henri), né le 12 août 1897.

NON AFFECTES

MM. les capitaines:

(A compter du 8 septembre 1951.)

Corsin (Charles-Marie-François-Honoré), né le 8 septembre 1897.

(A compter du 28 septembre 1951.)

Lechat (Jean-Eugène-Marie), né le 28 septembre 1897.

M. le lieutenant:

(A compter du 19 juillet 1951.)

Pierre (Léonard-Henri-René), né le 19 juillet 1898.

M. le sous-lieutenant:

(A compter du 5 octobre 1949.)

Raymond (Gaëtan-Marie-Richard-Hubert), né le 5 octobre 1896.

Décret du 4 octobre 1951 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 4 octobre 1951:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

Infanterie.

Les lieutenants de réserve:

M. Noël (Isidore-Pierre-Paulin), né le 22 juin 1904.

M. Rapain (Jean), né le 30 août 1908.

Artillerie.

Les lieutenants de réserve:

M. Hugonenc (Joseph-Honoré-Gabriel), né le 7 août 1902.

M. Postis (Jean-Pierre-Paul-André), né le 28 septembre 1917.

Génie.

M. le lieutenant de réserve Rattier (Jean Louis-René-François-Emile), né le 2 août 1921.

Service de santé.

M. le lieutenant d'administration de réserve Blanchard (Jean-Antoine), né le 29 mars 1914.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre sédentaire, à la date du présent décret:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Noël (Isidore-Pierre-Paulin).

M. le lieutenant de réserve d'artillerie Hugonenc (Joseph-Honoré-Gabriel).

M. le lieutenant de réserve du génie Rattier (Jean-Louis-René-François-Emile).

M. le lieutenant d'administration de réserve du service de santé Blanchard (Jean-Antoine).

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'armée de l'air, à la date du présent décret:

M. le lieutenant de réserve d'infanterie Rapain (Jean).

M. le lieutenant de réserve d'artillerie Postis (Jean-Pierre-Paul-André).

Décret du 4 octobre 1951 portant annulation d'une nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, est annulée la nomination au grade de sous-lieutenant (rang du 25 septembre 1944) prononcée en faveur de M. Laffon (Gabriel), dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre sédentaire, par décret du 8 avril 1946, l'intéressé ayant été respectivement nommé et promu aux grades de sous-lieutenant (rang du 1er juin 1945) par décret du 26 mai 1945, et promu lieutenant (rang du 7 janvier 1949) par décret du 4 avril 1950 au titre des réserves de l'armée de terre, infanterie.

Décret du 4 octobre 1951 portant annulation de nominations au grade de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont annulées les nominations au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant (rang du 23 juin 1951), prononcées en faveur des aspirants de réserve Prost (Adrien-Félix) et Marcathiou (Raymond-Henri) par décret du 23 juin 1951 publié au *Journal officiel* du 26 juin 1951, les intéressés ayant déjà été nommés à ce grade à une date antérieure au 23 juin 1951.

Annulation de l'arrêté du 14 septembre 1951 portant modification à l'arrêté du 31 août 1951 portant délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'arrêté du 12 septembre 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 14 septembre 1951 qui abroge l'article 2 de l'arrêté du 31 août 1951 portant délégation de signature est annulé.

Art. 2. — Est confirmée la délégation de signature attribuée par l'article 2 de l'arrêté du 31 août 1951 à M. le général de corps d'armée Blanc, chef d'état-major des forces armées (guerre).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Homologation de grades au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des forces françaises de l'intérieur, ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 28 juin 1942.)

Pakin (Léon), né le 29 décembre 1909

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1942.)

Cuillet (Lucien), né le 29 avril 1908, recrutement de Lille, classe 1928, mle 782.

(Pour prendre rang du 14 mars 1944.)

Dhenin (Louis), né le 28 mars 1902, recrutement d'Arras, classe 1922, mle 1387.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 novembre 1943.)

Boyer (Théophile), né le 13 novembre 1906, recrutement d'Avesnes, classe 1926, mle LM 291.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1943.)

Miseron (Constant), né le 22 septembre 1910, recrutement d'Arras, classe 1930, mle 1473.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 23 octobre 1942.)

Suchet (Amédée), né le 21 janvier 1913, recrutement de Béthune, classe 1933, mle 1729.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Desmaretz (Oscar), né le 31 octobre 1923, recrutement de Lille, classe 1943, mle

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Sergent (François), né le 16 octobre 1925, recrutement de Valenciennes, classe 1945, mle 22022.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 21 mai 1944.)

Duval (Edouard), né le 29 avril 1922.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 août 1943.)

Peignes (Georges), né le 24 avril 1889, recrutement de Clermont-Ferrand, classe 1909, mle 1192.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Magnin (Raymond), né le 8 février 1903.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1942.)

Griesbaum (Edouard), né le 16 janvier 1899.

(Pour prendre rang du 16 août 1944.)

Guichard (André), né le 26 juin 1912, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1932, mle 1658.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Beauchet (Henri), né le 13 avril 1906, recrutement de Belfort, classe 1926, mle 1207.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pfeffer (Israël), né le 30 mars 1899, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1930, mle 4320.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chalaye (Louis), né le 18 janvier 1896, recrutement de Privas, classe 1916, mle 2026.

Soulier (Pierre), né le 6 juillet 1925.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Petitnicolas (Robert), né le 4 septembre 1900, recrutement de Nice, classe 1918, mle 399

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Clabaut (Alfred), né le 27 novembre 1922, recrutement de Lille, classe 1942, mle 16844.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deconinck (Gaëtan), né le 24 septembre 1925, recrutement de Valenciennes, classe 1945, mle 31865.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Seguelas (André), née le 30 mars 1911, recrutement de Foix, classe 1931, mle 1473.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Primard (Henri), né le 17 mai 1924, recrutement de Dijon, classe 1944, mle 15081.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Blavier (Julien), né le 10 octobre 1889, recrutement de Rouen, classe 1909, mle 883.

Dans le grade de lieutenant.

Fermine (Francis), né le 21 juillet 1913, recrutement de Chartres, classe 1933, mle 1121.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Chambre (André), né le 19 juillet 1904, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1924, mle 238.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 16 août 1944.)

Beaujean (Robert), né le 21 décembre 1911, recrutement de la Seine (2e bureau), classe 1931, mle 4153.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Ségouin (Simone), née le 3 octobre 1925.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 7 octobre 1943.)

Poiteau (Michel), né le 11 novembre 1911, recrutement d'Arras, classe 1931, mle 1580.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Debeaumont (Georges), né le 25 janvier 1909, recrutement de Béthune, classe 1929, mle 2300.

Grosdenis (Charles), né le 8 septembre 1895, recrutement de Châlon-sur-Saône, classe 1915, mle 1269.

Penesse (Georges), né le 21 juillet 1907, recrutement de Lille, classe 1927, mle 4359.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Brumard (Roger), né le 30 décembre 1923, recrutement de Rouen, classe 1943, mle 17791/S.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brifloteaux (Paul), né le 5 février 1881, recrutement de Mézières, classe 1901, mle 368.

Delautre (Zéphyrin), né le 19 février 1917, recrutement de Béthune, classe 1937, mle 1121.

Hue (Léon), né le 23 juillet 1903, recrutement de Lille, classe 1923 mle 4924.

Joly (Roland), né le 1er septembre 1903, recrutement de Laon, classe 1923, mle 254.

Limousin (Fernand), né le 15 décembre 1917, recrutement de Toulouse, classe 1937, mle 250.

Marlot (Emile), né le 6 décembre 1920, recrutement d'Arras, classe 1940, mle 3809.

Montfrond (Aimé), né le 27 mars 1908, recrutement de Laon, classe 1928, mle 132.

Morisse (Jean), né le 23 novembre 1905, recrutement de Rouen, classe 1923, mle 514.

Vigneron (Jean), né le 26 janvier 1917, recrutement de Mézières, classe 1937, mle 660

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Decoopman (Raymond), né le 23 mars 1917, recrutement de Béthune, classe 1937, mle 1923.

Delamarre (Evode), né le 15 octobre 1910, recrutement de Rouen, classe 1930, mle 4981.

Demeulenaere (Marcel), né le 22 février 1922, recrutement de Lille, classe 1942, mle 19502.

Demory (Valéry), né le 27 décembre 1907, recrutement de Valenciennes, classe 1927, mle 2343.

Dossche (Emile), né le 31 octobre 1921, recrutement de Lille, classe 1941, mle 20932.

Frey (Eugène), né le 12 janvier 1906, recrutement de Mézières, classe 1926, mle 567.

Gilliocq (Paul), né le 3 avril 1909, recrutement de Péronne, classe 1929, mle 356.

Gonthier (Jean), né le 22 mars 1909, recrutement de Béthune, classe 1929, mle 478.

Havret (Louis), né le 29 avril 1914, recrutement de Cambrai, classe 1934, mle 521.

Horen (Bernard), né le 10 septembre 1911, recrutement d'Amiens, classe 1931, mle 2389.

Ledez (Adolphe), né le 29 août 1910, recrutement de Lille, classe 1930, mle 3705.

Legrand (Ovide), né le 28 mars 1918, recrutement d'Arras, classe 1938, mle 447.

Murco (Jean), né le 28 juin 1909, recrutement d'Abbeville, classe 1929, mle 41.

Pers (Robert), né le 14 novembre 1924, recrutement de Lille, classe 1944, mle 23668.

Pollet (André), né le 30 juillet 1910, recrutement de Lille, classe 1930, mle 6095.

Sermesant (Guy), né le 4 avril 1920, recrutement de Valenciennes, classe 1940, mle 5620.

Wallart (Kléber), né le 13 décembre 1914, recrutement de Béthune, classe 1934, mle 3739.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Jouniaux (Louis), né le 27 avril 1894, recrutement d'Avesnes, classe 1914, mle 1841.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Lohez (Narcisse), né le 23 novembre 1911, recrutement de Béthune, classe 1931, mle 2661.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Auger (Fernand), né le 29 janvier 1921, recrutement de Rouen, classe 1941, mle 15618.

Catteau (Jacques), né le 6 mars 1927, recrutement de Valenciennes, classe 1947, mle 39662.

Lebaron (René), né le 4 juillet 1919, recrutement de Rouen, classe 1939, mle 1111.

Patin (Georges), né le 10 décembre 1919, recrutement de Rouen, classe 1939, mle 1253.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Denis (Jean), né le 25 janvier 1923, recrutement de Rouen, classe 1943, mle 275.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Petitpas (José), né le 30 juin 1910, recrutement de Rouen, classe 1930, mle 4764.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Anselot (Jean-Baptiste), né le 15 décembre 1907, recrutement de Lorient, classe 1927, mle 137.

(Pour prendre rang du 4 août 1944.)

Le Guillou (Noël), né le 25 décembre 1910.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bessault (Georges), né le 17 juin 1923, recrutement de Rennes, classe 1943, mle 8493/R.

Oltifrault (Georges), né le 3 juillet 1925, recrutement de Rennes, classe 1945, mle 15136.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Le Toux (Mathurin), né le 12 juillet 1920, recrutement de Guingamp, classe 1940, mle 996.

(Pour prendre rang du 4 août 1944.)

Pelliet (Jean), né le 27 juillet 1910, recrutement de Brest, classe 1930, mle 3543.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Chaussat (Joseph), né le 27 septembre 1893, recrutement de Saint-Omer, classe 1913, mle 2987.

Keller (Augustin), né le 7 avril 1908, recrutement de Gap, classe 1928, mle 307.

Méry (Marcel), né le 12 février 1917, recrutement de Guéret, classe 1937, mle 199.

Nilès (Maurice), né le 12 août 1919.

Pons (Maurice), né le 25 septembre 1896.

Sarlandie (Charles), né le 14 février 1915, recrutement de Périgueux, classe 1935, mle 1015.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Alessandri (Jean), né le 14 mai 1920, recrutement de Périgueux, classe 1940, mle 2683.

Ardoin (André), né le 10 mai 1913, recrutement de la Rochelle, classe 1933-2, mle 1230.

Chaumette (Louis), né le 21 février 1919, recrutement de Périgueux, classe 1939, mle 1606.

Fontanille (Henri), né le 24 septembre 1910.

Forie (Jean), né le 14 mai 1918, recrutement de Périgueux, classe 1938, mle 1206.

Hamann (Eugène), né le 13 mars 1915, recrutement de Strasbourg, classe 1935, mle 471.

Mialhe (Pierre), né le 18 mars 1903, recrutement de Bergerac, classe 1923-1, mle 659.

Pollet (Jean-Baptiste), né le 12 décembre 1903, recrutemnt de Bourg, classe 1923, mle 438.

Raffin (Edmond), né le 13 novembre 1906, recrutement de Fontenay-le-Comte, classe 1926, mle 653.

Ribreau (Pierre), né le 4 mars 1911.

Sigoillot (Pierre), né le 24 juin 1905.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barataud (André), né le 27 septembre 1925.

Bersars (René), né le 15 septembre 1912, recrutement de Pau, classe 1932-2, mle 1981.

Bourgoin (Louis), né le 16 octobre 1893, recrutement d'Angoulême, classe 1913, mle 1950.

Caron (Antoine), né le 2 décembre 1922, recrutement de Poitiers, classe 1942, mle 10516 L.

Derepierre (Gabriel), né le 16 juin 1901, recrutement de Lyon, classe 1921, mle 1143.

Didier (Pierre), né le 4 février 1905, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1925, mle 626.

Domingo (Elie), né le 7 juin 1917, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1937, mle 239.

Guérin (Maxime), né le 16 mai 1923, recrutement de Bordeaux, classe 1943, mle 9809.

Sansarlat (François), né le 12 mai 1907, recrutement de Limoges, classe 1927, mle 75.

Senelier (Henri), né le 17 janvier 1906, recrutement de Poitiers, classe 1926, mle 178.

Vareille (René), né le 16 juillet 1904.

Volckaert (Jean), né le 8 février 1919, recrutement d'Agen, classe 1939, mle 102.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Cariou (Georges), né le 13 juin 1919, recrutement de la Seine, classe 1939, mle 603 T 39.

Lafaurie (Jean-Baptiste), né le 14 juillet 1909, recrutement de Bayonne, classe 1929, mle 1449.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Guichard des Ages (Jean), né le 19 août 1920.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Deschamps (Jean), né le 1er juillet 1925.
Laval (Hubert de), né le 26 novembre 1919, recrutement de Limoges, classe 1939-3, mle 718.
Miniou (Jean), né le 10 août 1918, recrutement de Lorient, classe 1938, mle 1162.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Tessier (Charles), né le 30 septembre 1919, recrutement d'Angoulême, classe 1939, mle 676.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1944.)

Fricaud-Chagnaud (Charles), né le 5 avril 1923.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lafont (Jean), né le 9 octobre 1912, recrutement de Tulle, classe 1931, mle 1330.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Migayrou (Clément), né le 2 novembre 1903, recrutement de Limoges, classe 1923, mle 10187.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Thorel (René), né le 19 mai 1900, recrutement de Rouen, classe 1920, mle 1320.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 27 mars 1944.)

Subsol (Pierre), né le 15 mars 1903, recrutement d'Albi, classe 1923, mle 508.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bordères (Jean-Marie), né le 8 novembre 1920.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Avram (Benjamin), né le 9 janvier 1910.
Carré (Paul), né le 28 avril 1920, recrutement de Perpignan, classe 1938, mle LM 101.
Gos (Henri), né le 8 mars 1906.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Blaszkiewicz (Joseph), né le 18 juin 1920.

Dans la qualité de 1re classe.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Subra (Pierre), né le 26 décembre 1921.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fogt (Edouard), né le 29 octobre 1903, recrutement de Sarreguemines, classe 1923, mle 1346.
Martin (Auguste), né le 19 décembre 1897, recrutement d'Epinal, classe 1917, mle 2292.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

Surget (Prosper), né le 24 octobre 1905, recrutement de Mulhouse, classe 1925, mle 1254.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brédillet (Auguste), né le 4 octobre 1897, recrutement de Dijon, classe 1917, mle 72.
Dupé (Maurice), né le 9 mars 1912, recrutement de Rennes, classe 1932, mle 280.
Hartheiser (Yvonne), né le 1er juin 1914.
Kernacker (Frédéric), né le 29 mai 1901, recrutement de Strasbourg, classe 1921, mle 709.
Martin (Jean), né le 12 mai 1921.
Olivier (Léon), né le 13 avril 1891, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1911, mle 3345.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Schmitt (René), né le 23 novembre 1908, recrutement de Strasbourg, classe 1928, mle 1449.

(Pour prendre rang du 8 août 1944.)

Bruant (René), né le 10 décembre 1913, recrutement de Nancy, classe 1933, mle 1404.

(Pour prendre rang du 10 septembre 1944.)

Romon (Eugène), né le 26 août 1900, recrutement de Colmar, classe 1920, mle 392.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Acker (Léon), né le 30 novembre 1904, recrutement de Colmar, classe 1924, mle 1403.
Sardi (Jean), né le 8 février 1894.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carpentier (Julien), né le 25 janvier 1903, recrutement de Troyes, classe 1923, mle 372.
Charpin (Paul), né le 7 mars 1917, recrutement de Vesoul, classe 1937, mle 747.
Defaux (Jean), né le 6 octobre 1903, recrutement de Metz, classe 1923, mle 1513.
Engasser (Emile), né le 27 avril 1900, recrutement de Colmar, classe 1920, mle 1199.
Lavergne (Louis), né le 15 janvier 1904, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1924, mle 140
Lejeau (Joseph), né le 27 octobre 1908, recrutement d'Epinal, classe 1928, mle 162.
Rauxet (Paul), né le 17 janvier 1916, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1936, mle 277.
Thiers (Raymond), né le 8 octobre 1912, recrutement de Nancy, classe 1932, mle 1855.
Vagneur (Jules), né le 2 janvier 1910, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1930, mle 290.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

Diffor (Paul), né le 6 mai 1906, recrutement de Mulhouse, classe 1926, mle 2141.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1944.)

Angst (Eugène), né le 1er décembre 1901, recrutement de Strasbourg, classe 1921, mle 650.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1944.)

Muller (Paul), né le 7 janvier 1915, recrutement de Mulhouse, classe 1935, mle 172.

(Pour prendre rang du 22 novembre 1944.)

Bœrroth (Léon), né le 11 septembre 1889, recrutement de Strabourg, classe 1909, mle 1692.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Weber (Jean), né le 12 octobre 1896.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1943.)

Schwartz (Gabriel), né le 17 avril 1920, recrutement de Metz, classe 1940, mle 1113.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

André (Henri), né le 17 octobre 1904, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1924, mle LM 412.
Bachy (André), né le 14 octobre 1920, recrutement de Thionville, classe 1940, mle 2813.
Peiffer (Maurice), né le 11 juin 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 3975.
Puchot (Charles), né le 20 août 1916, recrutement de Sarrebourg, classe 1936, mle 621.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lavanne (René), né le 2 décembre 1911, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1931, mle 771.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Manteau (Paul), né le 18 mars 1914, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1934, mle 325.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Pellier (Roger), né le 29 août 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 7044.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barrey (Paul), né le 18 mars 1903, recrutement de Vesoul, classe 1923, mle 896.

Courvoisier (Noël), né le 25 décembre 1907, recrutement de Versailles, classe 1927, mle 5766.

Jarrot (Camille), né le 9 juin 1909, recrutement de Vesoul, classe 1929, mle 680.

Melk (Pierre), né le 24 juillet 1911, recrutement de Vesoul, classe 1931, mle 1551.

Ménigoz (Roger), né le 28 mai 1909, recrutement de Vesoul, classe 1929, mle LM 44.

(Pour prendre rang du 13 juin 1944.)

Rebouillat (Lucien), né le 1er août 1899, recrutement de Mâcon, classe 1919, mle 339.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barbelenet (André), né le 1er juillet 1906, recrutement de la Seine, classe 1926, mle 1557.

Bourdier (Marcel), né le 1er février 1903, recrutement de Bourges, classe 1923, mle 251.

Cadoux (Claudine), née le 11 juillet 1896.

Carlier (Robert), né le 19 août 1910, recrutement de Vesoul, classe 1930, mle 1593.

Conche (Gilbert), né le 25 mai 1918, recrutement de Vesoul, classe 1938, mle 1104.

Cottard (Maurice), né le 22 septembre 1900, recrutement de Dijon, classe 1920, mle 679.

Dhorne (Robert), né le 16 juin 1911, recrutement de la Seine, classe 1931, mle 2576.

Ditte (Hugues), né le 30 mars 1916, recrutement de Troyes, classe 1936, mle 313.

Gaudillot (Louis), né le 8 août 1919, recrutement de Mâcon, classe 1939, mle 847.

Jacquet (Pierre), né le 30 juin 1911, recrutement de Bourges, classe 1931, mle 1044.

Menguy (André), né le 16 juin 1896, recrutement de la Seine, classe 1916, mle 5558.

Monoury (André), né le 2 février 1921, recrutement de Bourges, classe 1941, mle 2914.

Pellet (André), né le 18 septembre 1922, recrutement de Bourges, classe 1942, mle 6975.

Schwartzler (Adrien), né le 30 mai 1919.

Serpaud (Jean), né le 24 septembre 1919, recrutement de Bourges, classe 1939, mle 794.

Simonin (Félix), né le 12 avril 1913, recrutement de Nancy, classe 1933, mle 426.

Tortot (Roger), né le 17 octobre 1918, recrutement de Bourges, classe 1938, mle 804.

Vergon (Marcel), né le 12 juin 1900, recrutement de Besançon, classe 1920, mle 136.

Vougnon (Claude), né le 13 avril 1916, recrutement de Vesoul, classe 1936, mle 56.

(Pour prendre rang du 16 juin 1944.)

Denis (André), né le 2 juin 1912, recrutement de Mézières, classe 1932, mle 2376.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Lambert (André), né le 8 mai 1916.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Bezacier (Henri), né le 31 août 1916, recrutement de Vesoul, classe 1934, mle 132.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bardy (Roger), né le 27 août 1912, recrutement de Bourges, classe 1932, mle 1628.

Bénard (André), né le 17 mai 1913, recrutement de Bourges, classe 1933, mle 437.

Bernieau (Robert), né le 8 juillet 1922, recrutement de Bourges, classe 1942, mle 18377.

Bourgeois (Marcel), né le 11 juillet 1909, recrutement de Vesoul, classe 1929, mle 948.

Bricet (André), né le 24 décembre 1911, recrutement de Vesoul, classe 1931, mle 1140.

Bridault (Alfred), né le 14 janvier 1898, recrutement de Saint-Omer, classe 1918, mle 1545.

Brignon (Alphonse), né le 25 janvier 1913, recrutement de Sélestat, classe 1933, mle 371.

Dupont (Paul), né le 13 janvier 1918, recrutement de Bourges, classe 1938, mle 676.

Filet (André), né le 8 juillet 1902, recrutement de Vesoul, classe 1922, mle 453.

Fremont (Joseph), né le 16 décembre 1904, recrutement de Lons-le-Saunier, classe 1924, mle 1026.

Gaspard (Henri), né le 12 juin 1907, recrutement de Vesoul, classe 1927, mle 1048.

Geissler (Egon), né le 18 octobre 1918, recrutement de Mulhouse, classe 1938, mle 519.

Le Bas (Robert), né le 6 janvier 1908, recrutement de Dijon, classe 1928, mle 252.

Maillard (André), né le 14 décembre 1900, recrutement de Vesoul, classe 1920, mle 937.

Martin (Jean), né le 31 janvier 1922, recrutement de Bourges, classe 1942, mle 294.

Menin (Pierre), né le 6 février 1907, recrutement de Nevers, classe 1927, mle 313.

Méténier (André), né le 13 septembre 1920, recrutement de Bourges, classe 1940, mle 1153.

Méténier (Paul), né le 19 mars 1914, recrutement de Bourges, classe 1934, mle 693.

Millet (Jean), né le 17 juin 1910, recrutement de Bourges, classe 1930, mle 1770.

Moindrault (René), né le 5 juin 1902, recrutement de Bourges, classe 1922, mle 811.

Mondange (Jean), né le 26 novembre 1922, recrutement de Dijon, classe 1942, mle 10824.

Olivier (René), né le 17 février 1919, recrutement de Vesoul, classe 1939, mle 811.

Pers (Henri), né le 20 décembre 1918, recrutement de Vesoul, classe 1938, mle 671.

Reboul (Charles), né le 20 décembre 1917, recrutement de la Seine, classe 1937, mle 579.

Rondier (René), né le 27 avril 1910, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1930, mle 574.

Virot (Jean), né le 13 mai 1909, recrutement de Vesoul, classe 1929, mle 763.

Watelet (Jean), né le 13 septembre 1903, recrutement de Mézières, classe 1923, mle 2275.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Rollin (Georges), né le 29 août 1908, recrutement de Vesoul, classe 1928, mle 926.

(Pour prendre rang du 17 juillet 1944.)

Mizeret (Lucien), né le 19 août 1912, recrutement de Bourges, classe 1932, mle 1829.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Pouvret (André), né le 13 janvier 1908.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brunot (Maurice), né le 16 septembre 1922, recrutement de Bourges, classe 1942, mle 7044.

Monchanin (Lucien), né le 13 octobre 1922, recrutement de Dijon, classe 1942, mle 14097.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bracconi (Jean), né le 27 octobre 1911, recrutement de Versailles, classe 1931, mle 7118.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Hurtard (Maurice), né le 22 septembre 1912, recrutement de Vesoul, classe 1932, mle 1265.

Raffestin (Paul), né le 16 novembre 1911, recrutement de Bourges, classe 1931, mle 1363.

(Pour prendre rang du 31 juillet 1944.)

Monin (Marcel), né le 12 août 1912, recrutement de Chalon-sur-Saône, classe 1932, mle 886.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Alloncle (Aimé), né le 29 juillet 1918, recrutement de Valence, classe 1938, mle 233.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Baillet (Jean), né le 8 février 1898.

Portal (Marcel), né le 9 janvier 1905.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Reille (Antoine), né le 30 août 1917.

Bouniol (Georges), né le 19 janvier 1900, recrutement de Marseille, classe 1920, mle 895.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Muffragi (François), né le 24 février 1903, recrutement d'Ajaccio, classe 1923, mle 217.

Dans le grade d'aspirant

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Andréoli (Olivier), né le 31 octobre 1918, recrutement de Nice, classe 1938, mle 351.

Boutes (Etienne), né le 11 août 1919, recrutement de Montpellier, classe 1939, mle 222

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le chef du cabinet,
LUCIEN CARCASSÈS.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des Forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués, à titre posthume ou disparu, les personnels des Forces françaises de l'intérieur ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 juin 1944.)

Thomas (Pierre), né le 3 mai 1922.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 28 juin 1943.)

Lerner (Boruh), né le 15 décembre 1914.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 27 novembre 1943.)

Jourdheuil (Paul), née le 19 mai 1901.

(Pour prendre rang du 23 mars 1944.)

Gares (Francis), née le 27 novembre 1925.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lenné (Henri), né le 12 janvier 1909, recrutement de Valenciennes, classe 1929, mle 558.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lespert (André), né le 3 mars 1900, recrutement de Nantes, classe 1920, mle 4000.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 8 août 1943.)

Noirbusson (Abel), né le 15 juillet 1905.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 12 mai 1943.)

Chupin (Maurice), né le 6 aout 1918.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour pendre rang du 28 février 1944.)

Bouchard (Léon), né le 9 août 1913, recrutement d'Auxerre, classe 1933, mle 1349.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fort (Pierre), né le 9 août 1925.

Art. 2. — Sont homologués, à titre pensionnable, les personnels des forces françaises de l'intérieur, ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Guillamot (Yves), né le 5 avril 1900, recrutement de Brest, classe 1920, mle 3204/B.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Roussel (Victor), né le 19 janvier 1925, recrutement de Valenciennes, classe 1945, mle 25077.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bouyou (Yves), né le 13 mars 1899.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Langlet (Pierre), né le 15 juillet 1923.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Laffon (Jean), né le 4 juin 1920, recrutement de Toulouse, classe 1940, mle 493.

Dans le grade d'Adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Fonvieille (Pierre), né le 1er janvier 1922, recrutement de Toulouse, classe 1942, mle 2794.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Valette (Robert), né le 24 octobre 1916, recrutement de Toulouse, classe 1936, mle 1264.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Daniel (Charles), né le 25 février 1923, recrutement de Nancy, classe 1943, mle 41.

Art. 3. — Sont homologués les personnels des forces françaises de l'intérieur, ci-après:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Laure (Louis), né le 21 novembre 1912, recrutement de Coulommiers, classe 1932, mle 1702.

Mattei (Jean), né le 21 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

David (Ernest), né le 14 janvier 1910, recrutement de la Seine, classe 1930, mle 810.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Fouillard (Henri), né le 3 février 1898.

(Pour prendre rang du 16 août 1944.)

Ternil (Paul), né le 19 février 1903, recrutement de Beauvais, classe 1923, mle 286.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beaujon (Armand), né le 28 mai 1906, recrutement d'Orléans, classe 1926, mle L. M .290.

Catoire (Paul), né le 9 juillet 1897, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1917, mle 5041.

Le Quilliec (René), né le 14 mai 1911, recrutement de Besançon, classe 1931, mle 753.

Lieutard (Emile), né le 6 juin 1899, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1919, mle 2918.

Nordmann (Maurice), né le 16 avril 1890, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1908, mle 1908.

Raoult (Stanislas), né le 28 novembre 1917, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1937, mle 16775.

Sevrain (Henri), né le 13 juillet 1913, recrutement de Versailles, classe 1932/3, mle 1492.

Tramond (Jean), né le 8 janvier 1906, recrutement d'Ajaccio, classe 1926, mle 977.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Cartil (Marcel), né le 8 juillet 1919, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1939/2, mle 3867.

Guy (Louis), né le 26 septembre 1919, recrutement de Versailles, classe 1939, mle 2020.

(Pour prendre rang du 30 juillet 1944.)

Filé (Pierre), né le 28 juin 1898, recrutement de Perpignan, classe 1918, mle 1934.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Apécotche (Jean), né le 4 avril 1913.

Chassain (Robert), né le 14 février 1910, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1930/1, mle 1982.

Demonfaucon (Jules), né le 12 août 1903, recrutement d'Autun, classe 1921, mle 72.

Fercot (Alphonse), né le 11 janvier 1894, recrutement de la Seine, classe 1914, mle 3521.

Galimand (André), né le 26 avril 1911, recrutement d'Orléans, classe 1931, mle 6553.

Kerjan (Louis), né le 2 mars 1901, recrutement de Lorient, classe 1921, mle 895.

Médard (Roger), né le 30 décembre 1912, recrutement de Versailles, classe 1931/2, mle 6527.

Raulin (Henri), né le 8 juillet 1912, recrutement de Versailles, classe 1932, mle 8372.

Sifferlen (Lucien), né le 10 mai 1896, recrutement de la Seine (1er bureau), classe 1916, mle 4110.

Tixier (François), né le 2 juillet 1896, recrutement de Versailles, classe 1916, mle 3480.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Georges (Pierre), né le 5 juin 1898, recrutement d'Orléans, classe 1918, mle 1452.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Brionne (René), né le 14 janvier 1891.

Capeyron (Roland), né le 26 octobre 1914, recrutement de Cherbourg, classe 1934, M.le 4314 C 30

Dagron (Louis), né le 7 mai 1903, recrutement d'Alger, classe 1922, mle 1280.

Fontaine (Félix), né le 1er juillet 1899, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1919, mle 5408.

Kostelnhack (Marcel), né le 16 novembre 1894, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1914, mle 3790.

Petit (Jean-Robert), né le 15 août 1915.

Pontet (André), né le 1er mai 1899, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1919, mle 434.

Rack (Henri), né le 17 décembre 1917, recrutement de la Seine, classe 1937, mle 1828.

Sausseau (Pierre), né le 22 décembre 1917.

Vaugouin (Roger), né le 29 mars 1902, recrutement de la Seine, classe 1922, mle 15.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jourdain (Henri), né le 3 mars 1907.

Roux (Charles), né le 31 mai 1923, recrutement de Melun, classe 1943, mle 3103.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Chesneau (Marcel), né le 17 août 1905, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1924/2, mle 190.

Despreaux (Armand), né le 1er mars 1915, recrutement de Laval, classe 1935, mle 468.

Dupré (André), né le 17 juin 1902, recrutement du Havre, classe 1922, mle 1671.

Paris (René), né le 6 décembre 1909, recrutement de Saint-Quentin, classe 1928, mle 1362.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)

Plateau (Jules), né le 27 mai 1908, recrutement de Melun, classe 1928, mle 622.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Bernard (Robert), né le 16 juillet 1906, recrutement de Troyes, classe 1926, mle 682.

Chibout (Maurice), né le 2 janvier 1903, recrutement de Melun, classe 1923, mle 507 F.

Constantin (Paul), né le 10 janvier 1902, recrutement de Lille, classe 1921, mle 187.

Doumy (François), né le 28 avril 1890, recrutement de Limoges, classe 1910, mle 2829.

Esselinck (Pierre), né le 29 juillet 1907, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1927, mle 3117.

Gaillard, née Auger (Eliane), née le 23 juin 1920.

Godin (Marcel), né le 18 janvier 1921, recrutement de Versailles, classe 1941, mle 44264.

Imbert (Charles), né le 5 mars 1914, recrutement de Pau, classe 1934, mle 1058.

Mendès-France (Guy) né le 11 mars 1920, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1940, mle 1816.

Ponchon (René), né le 19 septembre 1891, recrutement de Béthune, classe 1911, mle 4192.

Remondet (Julien), né le 30 avril 1919, recrutement de Versailles, classe 1939, mle 6459.

(Pour prendre rang du 15 août 1944.)

Noé (Robert), né le 16 novembre 1899, recrutement de Versailles, classe 1919, mle 4216.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Bouhours (Roger), né le 8 décembre 1915, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1935, mle 2888.

Chanot (Albert), né le 3 juillet 1887, recrutement de Bar-le-Duc, classe 1907, mle 803.

Chollet (André), né le 19 avril 1904, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1924, mle 4130.

Dubois (Julien), né le 24 janvier 1901, recrutement de Nimes, classe 1921, mle 1257.

Duclos (Raymond), né le 2 octobre 1901, recrutement de Tours, classe 1921, mle 973.

Dumoulin (Louis), né le 18 juin 1910, recrutement de Melun, classe 1930, mle 2130.

Garnier (Robert), né le 24 juillet 1916, recrutement de Melun, classe 1935, mle 133.

Helluy (Maurice), né le 22 février 1904, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1924, mle 747.

Lebeau (Edmond), né le 3 avril 1924, recrutement de la Seine, classe 1944, mle 3220.

Le Lestable (Jacques), né le 27 janvier 1921.

Nivet (Paul), né le 21 juillet 1900, recrutement de Reims, classe 1920, mle 783.

Pépin (Marcel), né le 6 décembre 1908, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1928, mle 4707.

Pinard (Raymond), né le 30 juin 1906.

Ricour (Georges), né le 28 août 1902, recrutement du Mans, classe 1922, mle 1358.

Tafory (François), né le 24 mars 1914.

Teyssier (Elie), né le 17 décembre 1902, recrutement de la Seine, classe 1922, mle 920.

Verrier (Julien), né le 16 octobre 1898, recrutement de Poitiers, classe 1918, mle 2.

(Pour prendre rang du 19 août 1944.)

Rugraff (Jean), né le 21 février 1899, recrutement d'Epinal, classe 1919, mle 2059.

(Pour prendre rang du 20 août 1944.)

Quetin (Louis), né le 29 juillet 1899, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1917, mle 340.

(Pour prendre rang du 25 août 1944.)

Dumont (Henri), né le 16 mai 1902, recrutement de Reims, classe 1922, mle 1617.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Collin (Jean), né le 13 décembre 1924.

Félix (Georges), né le 10 décembre 1913, recrutement de Melun, classe 1933, mle 1324.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Dulieu (Jacques), né le 13 octobre 1916, recrutement de Versailles, classe 1936, mle 348.

Frézet (Maurice), né le 14 janvier 1920, recrutement d'Angers, classe 1940, mle 3648.

Pérégordijev (Igor), né le 22 octobre 1922.

Renault (Henri), né le 6 avril 1922.

(Pour prendre rang du 9 juillet 1944.)

Hurel (Henri), né le 29 avril 1920, recrutement de Chartres, classe 1940, mle 458.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Brunelet (Jean), né le 20 mai 1919, recrutement de la Seine, 6e bureau, classe 1939/1, mle 891.

Daubagna (Jean), né le 20 avril 1919, recrutement de Pau, classe 1939, mle 1201.

Feuchère (Jacques), né le 3 mars 1923, recrutement de Melun, classe 1943, mle 8583.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Kerlogot (Edmond), né le 27 avril 1924, recrutement de la Seine, classe 1942, mle 8607 T 42.

Picard (Albert), né le 27 juillet 1923.

Reviron (Raymond), né le 13 novembre 1920.

Rozet (Jean), né le 12 mai 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Puros (Yves), né le 31 mai 1906, recrutement de Guingamp, classe 1926, mle 2241.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Simonin (Jean), né le 11 février 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Istvanko, née Rimbaud (Madeleine), née le 2 septembre 1913.

(Pour prendre rang du 18 août 1944.)

Faure (Georges), né le 14 avril 1924.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bergère (Pierre), né le 17 septembre 1922, recrutement de Saint-Quentin, classe 1942, mle 11498.

Cornette (Juels), né le 12 décembre 1912, recrutement de Lille, classe 1932, mle 3257.

Dewet (Georges), né le 14 juillet 1914.

Henning (Raphaël), né le 28 mai 1909, recrutement de Rouen, classe 1929, mle 476.

Hercisse (Jean), né le 13 octobre 1910, recrutement de Mézières, classe 1930, mle 1874.

Tarmoul (Auguste), né le 1er février 1921, recrutement de Lille, classe 1941, mle 22323.

Thibaut (David), né le 6 octobre 1923, recrutement de Lille, classe 1943, mle 20179.

Verkindère (Edgard), né le 7 mars 1920, recrutement de Lille, classe 1940, mle 4668.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Despinoy (Pierre), né el 11 mai 1911, recrutement de Lille, classe 1931, mle 539.

Hénon (Jean), né le 4 août 1915, recrutement de Mézières, classe 1935, mle 1277.

Nectoux (Louis), né le 4 décembre 1900.

Pluchart (Edgard), né le 14 juillet 1904, recrutement d'Arras, classe 1924, mle 682.

Vaast (René), né le 5 août 1900.

Vaille (Paul), né el 24 février 1904.

Vander-Veecken (André), né le 25 avril 1921.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Asselin (Anicet), né le 21 février 1921, recrutement de Rouen, classe 1941, mle 15616/5.

Barey (Jacques), né le 20 août 1920, recrutement de Rouen, classe 1940, mle 2001.

Cressent (Roger), né le 15 mars 1911, recrutement de Rouen, classe 1931, mle 9.

Debuy (François), né le 9 octobre 1904, recrutement de Lille, classe 1924, mle L. M. 1183.

Le Parco (Louis), né le 17 mars 1903, recrutement du Havre, classe 1923, mle 1091.

Leprêtre (Pierre), né le 13 novembre 1925.

Lequebin (André), né le 27 septembre 1902.

Louvet (Pierre), né le 1er août 1904.

Merlin (Maxime), né le 25 février 1903.

Pauvret (Gaston), né le 13 janvier 1900.

Pory (Pierre), né le 18 juillet 1901.

Rémy (Pierre), né le 7 juin 1901.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bourgeois (André), né le 7 mai 1924, recrutement de Lille, classe 1944, mle 14376.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 8 juillet 1944.)

Hector (Henri), né le 4 février 1913, recrutement de Cambrai, classe 1933, mle 799.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bellec (Jean), né le 2 juillet 1911.

Bolay (Frédéric), né le 20 janvier 1918.

Caffiaux (Fernand), né le 19 juin 1906.

Dieulangard (Henri), né le 3 juilet 1889, recrutement d'Evreux, classe 1909, mle 217.

Duhil de Benaze (Maurice), né le 14 mai 1920, recrutement de Saint-Lô, classe 1940, mle 2600.

Garcias (Antoine), né le 1er février 1915, recrutement d'Alger, classe 1935, mle 24.

Lavat (Louis), né le 12 septembre 1907, recrutement de Quimper, classe 1927/2, mle 2447.

Nicolas (Gabriel), né le 24 mai 1906, recrutement de Brest, classe 1926, mle 2623.

Piriou (Jean), né le 6 janvier 1914, recrutement de Guingamp, classe 1934, mle 1140.

Quère (Jean), né le 22 juillet 1902, recrutement de Guingamp, classe 1922, mle 511.

Riou (Yves), né le 24 février 1918, recrutement de Brest, classe 1938, mle 1956.

Samson (Ernest), né le 11 juillet 1904.

Thirault (Joseph), né le 28 février 1893, recrutement de Dreux, classe 1913, mle 781.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Allain (Maurice), né le 7 mai 1915, recrutement de Lorient, classe 1935, mle 540.

Bazin (Pierre), né le 30 août 1920, recrutement de Rennes, classe 1940, mle 5932 R.

Charpentier (Paul), né le 27 novembre 1914.

Couec (Jean), né le 28 janvier 1914, recrutement de Brest, classe 1934, mle 848.

Courcier (Joseph), né le 14 juillet 1900, recrutement de Laval, classe 1920, mle 786.

Debreux (Maurice), né le 22 mars 1903, recrutement de Saint-Malo, classe 1922, mle 2043.

Goraguère (Léon), né le 30 novembre 1901, recrutement de Quimper, classe 1921, mle 360.

Grall (Jean), né le 2 mai 1917.

Guéguen (Emile), né le 15 octobre 1909, recrutement de Nantes, classe 1929, mle 1449 L 30.

Guérin (Hippolyte), né le 23 août 1919, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1939, mle 1880.

Guilbery (Yannick-Henri), né le 2 avril 1922, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1942, mle 415.
Guinvarch (Christian), né le 18 octobre 1914.
Hamon (Jean), né le 18 décembre 1912, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1932, mle 2640.
Jacopin (Paul), né le 18 décembre 1910.
Kersulec (François), né le 26 novembre 1921.
Le Danois (Eugène), né le 26 mai 1910, recrutement d'Evreux, classe 1930, mle 474.
Le Grouiec (Joseph), né le 19 août 1914, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1934, mle 2782.
Le Meur (Léon), né le 26 juin 1900, recrutement de Brest, classe 1920, mle 108716/2.
Louèdec (Mathias), né le 3 octobre 1911, recrutement de Quimper, classe 1931, mle 14133.
Martin (Georges), né le 17 septembre 1906, recrutement de Saint-Omer, classe 1926, mle 2940.
Mercier (Pierre), né le 12 février 1912.
Montfort (Joseph), né le 17 août 1910, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1930, mle 2332.
Morillon (Alexandre), né le 9 mars 1910, recrutement de Brest, classe 1931, mle 1679.
Riceo (Robert), né le 7 septembre 1908, recrutement de Brest, classe 1928, mle 4159.
Rivière (Jean-Louis), né le 22 septembre 1893, recrutement de Lorient, classe 1913, mle 2006.
Rose (Donatien), né le 20 juin 1899, recrutement d'Ancenis, classe 1919, mle 1063.
Saint-Cyr (Félix), né le 22 juin 1922, recrutement de Rennes, classe 1942, mle 19498/R.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Dollet (Maurice), né le 4 septembre 1916, recrutement de la Seine, 3e bureau, classe 1936, mle 3811

(Pour prendre rang du 20 juin 1944.)

Le Goff (Auguste), né le 26 juillet 1917, recrutement de Guingamp, classe 1937, mle 1087.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1944.)

Berzin (René), né le 30 juillet 1903.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Ruault (Eugène), né le 5 novembre 1896, recrutement de Rennes, classe 1916, mle 363
Tymen (Henri), né le 25 septembre 1911, recrutement de Brest, classe 1931, mle 2790/B 28.

(Pour prendre rang du 4 août 1944.)

Chanoine (Jean), né le 28 août 1888.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Gillis (Louis), né le 7 décembre 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Batard (Emile), né le 29 octobre 1901, recrutement de Laval, classe 1921, mle 664.
Bématogoma (Tanou), né le 17 juin 1908, recrutement d'Ouagadougou, classe 1925, mle 25668.
Burel (Yves), né le 11 janvier 1922, recrutement de Brest, classe 1938, mle 463.
Cadiou (Jean), né le 15 décembre 1919, recrutement de Brest, classe 1939/3, mle 303.
Chambrin (Yves), né le 10 septembre 1901, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1921, mle 1939.
Couturier (André), né le 15 octobre 1919.
Dault (Roger), né le 21 octobre 1921, recrutement de Rennes, classe 1941, mle 1124/R.
Diguerher (Marcel), né le 18 octobre 1922, recrutement de Rennes, classe 1942, mle 5685/R.
Douay (Lucien), né le 12 mars 1914, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1934, mle 1371.
Glet (Adolphe), né le 26 janvier 1907, recrutement de Béthune, classe 1926, mle 89.
Glatre (Jean), né le 6 février 1920, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1940, mle 3090.
Goater (Jean-Baptiste), né le 31 janvier 1915, recrutement de Guingamp, classe 1935, mle 785.
Grouet (Roger), né le 24 janvier 1913, recrutement de Caen, classe 1933, mle 227.
Guézel (Léon), né le 31 mai 1908, recrutement de Lorient, classe 1928, mle 2100.
Guiastrennec (Alexandre), né le 29 mai 1914, recrutement de Guingamp, classe 1934, mle 671.
Guillevic (Joseph), né le 2 novembre 1908.
Guyard (Henri), né le 14 décembre 1912, recrutement de Nantes, classe 1932, mle 3704.
Jaffrézic (Joseph), né le 13 février 1894, recrutement de Quimper, classe 1914, mle 2626.
Kernoa (Corentin), né le 21 décembre 1915, recrutement de Quimper, classe 1935, mle 3105.
Le Bihan (Pierre), né le 22 avril 1914, recrutement de Vannes, classe 1934, mle 1559.
Leblond (Roger), né le 22 août 1915.
Le Boucher (Michel), né le 24 juillet 1906, recrutement de Lorient, classe 1926, mle 503.
Le Bras (Simon), né le 14 juin 1920, recrutement de Lorient, classe 1940, mle 304.
Lucas (Joseph), né le 6 septembre 1900, recrutement de Lorient, classe 1920, mle 535.
Le Grouiec (Robert), né le 13 mars 1918, recrutement de Brest, classe 1938, mle 2825 B 38.
Le Tréquesser (Martin), né le 8 juin 1919, recrutement de la Seine, 1er bureau, classe 1939, mle 4602.
Madec (Lucien), né le 12 novembre 1912, recrutement de Brest, classe 1932, mle 1352 B 35.
Martin (Isidore), né le 1er mai 1913, recrutement de Saint-Malo, classe 1933, mle 1652.
Masseron (André), né le 24 août 1910, recrutement de Lisieux, classe 1930, mle 3893.
Massue (Fernand), né le 3 novembre 1877, recrutement de Falaise, classe 1897, mle 383.
Méfort (Alexis), né le 2 mars 1914, recrutement de Quimper, classe 1934/1, mle 403.
Mérimée (Pierre), né le 3 février 1917, recrutement de Versailles, classe 1937, mle 1737.
Moizan (François), né le 19 mai 1921.
Monfort (Pierre), né le 15 septembre 1919, recrutement de Brest, classe 1939, mle 1156.
Payet (Marie), né le 26 août 1896, recrutement de Guingamp, classe 1916, mle 810.
Philippe (François), né le 19 juillet 1922, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1942, mle 21247/R.
Poher (Jean-Louis), né le 21 février 1920, recrutement de Brest, classe 1938, mle 1014.
Poidevin (Jean), né le 14 mai 1908, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1928, mle 1329.
Puel (Robert), né le 1er mai 1914, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1934, mle 745.
Raillat (Adrien), né le 20 mars 1910, recrutement de Brest, classe 1930, mle 1108.
Richard (Louis), né le 26 avril 1905, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1925, mle 2944.
Rouault (Pierre), né le 10 septembre 1907, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1927, mle 1023.
Roullier (Georges), né le 17 janvier 1904.
Rouxel (Jean-Pierre), né le 24 mars 1896, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1916, mle 100.
Ruault (Jean-Fernand), né le 18 octobre 1910, recrutement de Saint-Malo, classe 1930, mle 2928.
Sancier (Raymond), né le 22 janvier 1918, recrutement de Guingamp, classe 1938, mle 280.
Sibiril (Ambroise), né le 6 octobre 1898, recrutement de Guingamp, classe 1918, mle 2419.
Sparfel (Francis), né le 18 janvier 1908, recrutement de Brest, classe 1928, mle 1852.
Trévin (Michel), né le 16 juillet 1922, recrutement de Caen, classe 1942, mle 7936.
Vico (Jacques), né le 18 avril 1923.

(Pour prendre rang du 20 juin 1944.)

Morice (Joseph), né le 22 mars 1908, recrutement de Lorient, classe 1928, mle 766.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Gouédic (René), né le 31 août 1912, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1932, mle 1799.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1944.)

Gergon (Jean), né le 13 juin 1910, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1930, mle 3039.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Beleguic (Henri), né le 20 décembre 1904, recrutement de Quimper, classe 1922, mle 284.
Boullier (Joseph), né le 2 septembre 1903, recrutement de Laval, classe 1923, mle 969.

(Pour prendre rang du 27 juillet 1944.)

Sorin (Jean), né le 22 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Le Guern (Alexis), né le 5 juillet 1911, recrutement de Brest, classe 1931/2, mle 2394.

Vincent (Joseph), né le 13 janvier 1919, recrutement de Nantes, classe 1939, mle 2519.

(Pour prendre rang du 7 août 1944.)

Le Goff (Marcel), né le 17 janvier 1910, recrutement de Brest, classe 1930, mle 410 B 30.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gouriou (Jean), né le 21 juin 1921, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1941, mle 1011.

Hervé (Pierre), né le 1er août 1920, recrutement de Brest, classe 1940, mle 1368.

Laurent (Georges), né le 3 février 1914, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1934, mle 1469 B 34.

Rabardel (Louis), né le 19 février 1917, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1937, mle 1215.

Tromeur (Raymond), né le 26 avril 1922, recrutement de Rennes, classe 1942, mle 4731.

(Pour prendre rang du 6 août 1944.)

De Geyer d'Orth (Jean), né le 26 avril 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Prigent (François), né le 22 décembre 1914, recrutement de Guingamp, classe 1934, mle 3183.

Quéméner (Yves), né le 7 juillet 1914, recrutement de Guingamp, classe 1934, mle 101.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Labbé (Marcel), né le 13 décembre 1913, recrutement de Lorient, classe 1932, mle 1962.

(Pour prendre rang du 25 juillet 1944.)

Volant (Jean), né le 2 mai 1901, recrutement de Quimper, classe 1929, mle 4200.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1944.)

Le Goff (François), né le 9 mai 1911.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Gozic (Jean-Baptiste), né le 15 juin 1911, recrutement de Guingamp, classe 1931, mle 114.

Duforet (Maurice), né le 12 juillet 1909, recrutement de Valenciennes, classe 1929, mle 2155.

(Pour prendre rang du 12 août 1944.)

Frémont (Roland), né le 3 novembre 1913, recrutement de Niort, classe 1933, mle 1523.

4e RÉGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bellœil (Roger), né le 26 juillet 1913, recrutement du Havre, classe 1933, mle 2108.

Berlaud (Raymond), né le 22 février 1906, recrutement de Limoges, classe 1926, mle 166.

Lathière (Pierre), né le 14 janvier 1913, recrutement de Limoges, classe 1933, mle 918.

Petignat (Charles), né le 4 juin 1898.

Quarez (Jean), né le 5 décembre 1919.

Robichon (Félix), né le 22 août 1894, recrutement du Blanc, classe 1914, mle 6568.

Suire (Albert), né le 3 septembre 1904, recrutement de la Rochelle, classe 1924, mle 872.

Villegier (Maurice), né le 14 janvier 1917, recrutement de Limoges, classe 1937, mle 375.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

D'Anglade (Michel), né le 1er janvier 1923, recrutement de Paris, classe 1943, mle 30616.

Arnaud (Charles), né le 19 octobre 1909, recrutement de Bergerac, classe 1929, mle 87.

Beaudry (Fortuné), né le 21 avril 1908, recrutement de Béthune, classe 1928, mle 923.

Besançon (Henri), né le 20 mars 1920, recrutement de Besançon classe 1938, mle 2541.

Boussie (André), né le 10 janvier 1921, recrutement de Bordeaux, classe 1941, mle 14553.

Dagan (Jean), né le 15 février 1903.

Fournet (Géralt), né le 21 janvier 1908, recrutement de Bergerac, classe 1928, mle 75.

Grouiller (Henri), né le 3 août 1921.

Houdebine (Lucien), né le 22 mai 1902, recrutement de Poitiers, classe 1922, mle 615.

De Jonge (Aribert), né le 17 décembre 1900.

Lacoste (René), né le 19 novembre 1911, recrutement de Périgueux, classe 1931, mle 763.

Lambert (Etienne), né le 26 décembre 1901, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1921, mle 6171.

Lesoin (Fernand), né le 22 septembre 1914, recrutement d'Alençon, classe 1934, mle 2363.

Levêque (Maurice), né le 23 juillet 1921, recrutement de Limoges, classe 1941, mle 9595.

Mabilat (Raymond), né le 20 juillet 1920, recrutement de Bourges, classe 1940, mle 266.

Mougnaud (Georges), né le 21 décembre 1898, recrutement de Poitiers, classe 1918, mle 2351.

Olivier (Jean), né le 2 avril 1917.

Origné (Raymond), né le 17 janvier 1920.

Osiris (Anselme), né le 28 novembre 1913, recrutement d'Angoulême, classe 1933, mle 1561.

Prompt (Roger), né le 7 décembre 1902, recrutement de Rodez, classe 1922, mle 135.

De Solms (Bernard), né le 21 octobre 1917, recrutement de la Seine (3e bureau), classe 1937, mle 506.

Tallet (Fernand), né le 14 avril 1922.

Undriener (Robert), né le 15 janvier 1913, recrutement de Versailles, classe 1933, mle 529.

(Pour prendre rang du 10 juin 1944.)

Farineau (Marc), né le 3 mai 1915, recrutement de Poitiers, classe 1935, mle 418.

Laurençon (René), né le 29 mars 1913.

(Pour prendre rang du 14 juin 1944.)

Jousseaume (Ernest), né le 14 septembre 1918, recrutement de Niort, classe 1936, mle LM 81.

(Pour prendre rang du 19 juin 1944.)

Garnier (André), né le 20 décembre 1909, recrutement de Fontenay-le-Comte, classe 1929, mle 2518.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Jammet (Henri), né le 14 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 23 juillet 1944.)

Saby (Etienne), né le 2 décembre 1921, recrutement de Toulouse, classe 1941, mle 11334.

(Pour prendre rang du 5 août 1944.)

Cuville (Jean), né le 23 février 1915.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Andrieux (Louis), né le 19 octobre 1902, recrutement de Bergerac, classe 1922, mle 1309.

Artige (Henri), né le 11 novembre 1911, recrutement de Limoges, classe 1931, mle 2588.

Aude (Alexandre), né le 1er juillet 1904, recrutement de Poitiers, classe 1924/2, mle 9125.

Béchet (Guy), né le 7 novembre 1907, recrutement de Sarrebourg, classe 1927, mle 19.

Berting (Joseph), né le 25 août 1919.

Buchiotty (Jean), né le 31 août 1908, recrutement de Mézières, classe 1928, mle 1963.

Couturier (Pierre), né le 25 janvier 1915.

Gay (Jean), né le 25 juillet 1912.

Gigault de Crisenoy (Joël), né le 2 juillet 1920, recrutement de Lorient, classe 1940, mle 241.

Lacour (André), né le 18 juillet 1922, recrutement de Limoges, classe 1942, mle 4698/4.

Laval (Eugène), né le 12 septembre 1920, recrutement de Périgueux, classe 1940, mle 3675.

Lejeune (André), né le 23 janvier 1919, recrutement de Rennes, classe 1939/1, mle 1018.

Le Mestre (Pierre), né le 25 mai 1917.

Marty (André), né le 19 juillet 1913.

Maujean (Marcel), né le 28 septembre 1918.

Mazy (Edouard), né le 16 février 1922.

Mercier (Camille), né le 28 mars 1909, recrutement de Périgueux, classe 1929, mle 29.
Merlateau (Gaston), né le 28 avril 1919, recrutement de Périgueux, classe 1939, mle 1240.
Rispard (Georges), né le 27 septembre 1915.
Tabourdeau (Robert), né le 11 octobre 1909, recrutement du 3e bureau de la Seine, classe 1929, mle 6529.
Taillandier (Robert), né le 7 septembre 1896.
Vives (Jean-Baptiste), né le 6 juillet 1897.
Vives-Caillat (Jean), né le 12 mars 1907, recrutement de Limoges, classe 1927, mle 636.
Vrignaud (Jean), né le 16 mars 1907, recrutement de Parthenay, classe 1927, mle 996.

(Pour prendre rang du 15 juin 1944.)

Faure (André), né le 21 mars 1923.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Latscha (Louis), né le 19 décembre 1908.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Tabourdeau (Raymond), né le 26 janvier 1911, recrutement du 3e bureau de la Seine, classe 1931, mle 2136.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Brémont (Louis), né le 18 juin 1918, recrutement de Périgueux, classe 1938, mle 1331.
Broin (Georges), né le 17 avril 1921.
Cales (Jean-Julien), né le 9 décembre 1920.
Chabrol (André), né le 5 février 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 32266.
Duchesne (Marcel), né le 12 mars 1917, recrutement de Poitiers, classe 1937, mle 445.
Gagnaire (Jean-Marcel), né le 23 février 1915.
Labrégère (Louis), né le 26 janvier 1915, recrutement de Marseille, classe 1935/A, mle 1865.
Lavaud (Jean-Pierre), né le 4 mars 1925.
Rousseau (Marius), né le 17 février 1924, recrutement de Périgueux, classe 1944, mle 39504.

(Pour prendre rang du 14 juin 1944.)

Combet-Curt (Alexis), né le 8 juin 1916, recrutement de Chambéry, classe 1936, mle 773.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Pironnet (Gilbert), né le 13 septembre 1924, recrutement de Poitiers, classe 1944, mle 12468.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Lang (Jacques), né le 17 mai 1914.
Naffrechoux (Olivier), né le 11 janvier 1900.
Suiee (Michel), né le 11 octobre 1912, recrutement de la Roche-sur-Yon, classe 1931, mle 2525.

(Pour prendre rang du 27 juin 1944.)

Nadeau (Pierre), né le 1er juin 1910, recrutement de la Seine, 2e bureau, classe 1930, mle 237.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1944.)

Pétreau (Roger), né le 30 janvier 1920, recrutement de Poitiers, classe 1940, mle L 119.

(Pour prendre rang du 6 août 1944.)

Cadenat (Henri), né le 12 janvier 1908, recrutement de Carcassonne, classe 1928, mle 535.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Vigneron (Albert), né le 8 juin 1907, recrutement d'Angers, classe 1927, mle 179.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Mahéo (Louis), né le 24 décembre 1912.

(Pour prendre rang du 23 juillet.)

Bonnet (Raoul), né le 15 août 1894, recrutement de Poitiers, classe 1914, mle 94.

(Pour prendre rang du 10 août 1944.)

Marmet (Alphonse), né le 26 décembre 1913, recrutement de Lille, classe 1934, mle 313.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Marty (Pierre), né le 12 janvier 1902, recrutement de la Rochelle, classe 1922, mle 52.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Carrié (Augustin), né le 24 mars 1881.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Laur (André), né le 4 décembre 1920.
Tache (Jean-Jacques), né le 19 novembre 1907, recrutement de Montauban, classe 1927, mle 891.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Demange (Paul), né le 6 juin 1909, recrutement de Nancy, classe 1929, mle 415.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Mergen (Nicolas), né le 22 janvier 1912, recrutement de Thionville, classe 1932, mle 315.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Nédélec (Fernand), né le 5 mai 1924, recrutement de Nancy, classe 1944, mle 2843.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Nicolino (Jean), né le 28 septembre 1921, recrutement de Nancy, classe 1941, mle 102.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Moreau (Georges), né le 3 septembre 1910, recrutement de Nevers, classe 1930, mle 1865.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Rousseau (Bernard), né le 5 juillet 1923, recrutement de Rennes, classe 1943, mle 3781-R.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 6 décembre 1943.)

Costantini (Jacques), né le 25 avril 1913.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Bellon (Marius), né le 9 janvier 1910, recrutement de Marseille, classe 1930, mle 1213

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre de l'article 1er du présent arrêté acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chef du cabinet,
LUCIEN CARCASSES.

Modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Le secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945 portant application aux membres des forces françaises de l'intérieur des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret du 8 mars 1950 modifiant et complétant le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 13 août 1951 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 27 mai 1946 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 2 juin 1946, page 4812, 2e colonne):

6e REGION MILITAIRE

HOMMES DE TROUPE

Au lieu de:

b) 2e *classe.*

(Rang du 1er août 1944.)

Battilier (Pierre).

Lire:

b) 2e *classe*

(Rang du 18 août 1944.)

Battelier (Pierre), né le 30 août 1923.

Art. 2. — L'arrêté du 12 février 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 20 février 1947):

Page 1620, 2e colonne:

1re REGION MILITAIRE

HOMMES DE TROUPE

Au lieu de:

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bonnet (Roger),

Lire:

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Bonnet (Roger), né le 27 mars 1926.

Page 1622, 1re colonne:

7e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Samso (Robert),

Lire:

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 26 août 1944.)

Samso (Robert), né le 8 janvier 1922.

Art. 3. — L'arrêté du 8 mai 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 15 mai 1947, page 4508, 3e colonne):

5e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Bretelle (Emile),

Lire:

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 2 avril 1944.)

Beteille (Emile), né le 6 juin 1909.

Art. 4. — L'arrêté du 7 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 23 octobre 1947, page 10491, 1re colonne):

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Rayer: Raby (Jean), né le 4 janvier 1923.

Art. 5. — L'arrêté du 23 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 12 novembre 1947):

Page 11123, 3e colonne:

9e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Andrei (Simon), né le 30 septembre 1900,

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1943.)

Andrei (Simon), né le 30 avril 1901.

Page 11136, 3e colonne:

8e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Barbat (Alexandre), né le 4 février 1900,

Lire:

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 7 mai 1944.)

Barbat (Alexandre), né le 4 août 1900.

Art. 6. — L'arrêté du 28 octobre 1947 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 14 novembre 1947):

Page 11256, 3e colonne:

9e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Barbero (René), né le 1er janvier 1925,

Lire:

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Barbero (René), né le 1er janvier 1920.

Page 11261, 2e colonne:

9e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Arnaud (Marius), né le 12 novembre 1915,

Lire:

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 7 juin 1944.)

Arnaud (Marius), né le 13 novembre 1915.

Art. 7. — L'arrêté du 19 mars 1948 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 1er avril 1948, page 3122, 3e colonne):

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Rang du 1er avril 1944.)

Rayer: Collomb (Auguste), né le 16 mars 1902.

Art. 8. — L'arrêté du 14 octobre 1949 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 27 octobre 1949, page 10752, 3e colonne):

7e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

« Au lieu de:

« *Dans le grade de sous-lieutenant.*

« (Rang du 1er juin 1944.)

« Bonnet (Emile), né le 18 octobre 1907 »,

« Lire:

« Bonnet (Emile), né le 18 octobre 1917 »,

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1944.)

Bonnet (Emile), né le 18 octobre 1917.

Art. 9. — L'arrêté du 24 juin 1950 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* des 10 et 11 juillet 1950, page 7440, 1re colonne):

3e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Foinaud (Roger), né le 9 décembre 1900 (recrutement de Caen, classe 1920, mle 90),

Lire:

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Foineau (Roger), né le 9 décembre 1900 (recrutement de Caen, classe 1920, mle 90).

Art. 10. — L'arrêté du 27 février 1951 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 30 mars 1951, page 3184, 1re colonne):

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1944.)

Rayer: Witasse (Léon), né le 4 avril 1900 (recrutement d'Avesnes, classe 1920, mle 2207).

Art. 11. — L'arrêté du 28 mars 1951 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 5 avril 1951, page 3397, 1re colonne):

2e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

« Au lieu de:

« b) 2e *classe.*

« (Rang du 1er mai 1944.)

« Labourier (Emile) »,

« Lire:

« b) 2e *classe.*

« (Rang du 1er mai 1944.)

« Le Labourer (Emile) »,

Lire:

3e REGION MILITAIRE

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 9 février 1944.)

Le Labourer (Emile), né le 2 août 1901.

Art. 12. — L'arrêté du 8 juin 1951 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 27 juin 1951, page 6706, 2e colonne):

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Au lieu de:

Malterre (Pierre), né le 23 octobre 1901 (recrutement de Perpignan, classe 1921, mle 913),

Lire:

Malterre (Pierre), né le 23 octobre 1901 (recrutement de Perpignan, classe 1922, mle 913).

Art. 13. — L'arrêté du 12 juillet 1951 reçoit les modifications suivantes (*Journal officiel* du 21 juillet 1951):

Page 7859, 1re colonne:

1re REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gautier (Georges), né le 17 juin 1892 (recrutement de Dreux, classe 1912, mle 631),

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Gautier (Georges), né le 17 juin 1892 (recrutement de Dreux, classe 1912, mle 631).

Page 7861, 1re colonne:

4e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beis (Joseph), né le 15 février 1899,

Lire:

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Beis (Joseph), né le 15 février 1889

Page 7862, 1re colonne:

6e REGION MILITAIRE

Au lieu de:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Jugulet (Léon), né le 11 avril 1890 (recrutement de Vesoul, classe 1910, mle 1369),

Lire:

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 9 juin 1944.)

Juguelet (Léon), né le 11 avril 1890 (recrutement de Vesoul, classe 1910, mle 1369).

Art. 14. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 septembre 1951.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le chef de cabinet,

LUCIEN CARCASSÈS.

Montant de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée à divers agents comptables.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 51-762 du 14 juin 1951 relatif aux indemnités de caisse et de responsabilité allouées aux agents comptables des services de l'Etat dotés d'un budget annexe et aux agents comptables des établissements publics nationaux;

Vu l'arrêté du 11 mai 1949 relatif à l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée à divers agents comptables,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant annuel de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée à M. Terrier, agent comptable du budget annexe des services industriels de l'armement est porté à 200.000 F.

Art. 2. — Le montant annuel de l'indemnité de caisse et de responsabilité allouée aux agents comptables désignés ci-après est fixé ainsi qu'il suit:

Agent comptable central des budgets annexes du service des poudres et du service des essences	120.000 F.
Chef de la comptabilité générale, agent comptable de l'office national d'études et de recherches aéronautiques	144.000
Agent comptable de la caisse de compensation pour la décentralisation de l'industrie aéronautique	36.000
Agent comptable du musée de l'armée	10.800
Trésorier archiviste de la personnalité civile de l'école polytechnique	12.000

Art. 3. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er juillet 1949.

Fait à Paris, le 29 septembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

CHARLES MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL DELOUVRIER.

Liste des candidats déclarés admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (5e promotion, 2e fraction).

(Décisions n° 7.736/Cab/Mil/5 du 25 septembre 1951
n° 7.558/Cab/Mil/5 du 19 septembre 1951.)

ADDITIF

I. — *Admission sur titres.*

A. — Candidats ayant satisfait aux examens de sortie d'une des grandes écoles nationales visées par le décret du 30 mai 1950 (corps des officiers de réserve de l'air, cadre sédentaire).

Dièye (Gérard-R.), Gueulle (Jacques-M.).

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Ouverture de crédits spéciaux.

Par arrêté en date du 27 septembre 1951, des crédits spéciaux ont été ouverts au budget des finances, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1948, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 304. — Travaux d'entretien de l'administration centrale	172.936 F
Chap. 321. — Services financiers aux Etats-Unis. — Frais de fonctionnement	674.950
Chap. 345. — Remboursement de frais de l'administration des douanes	483.625
Chap. 601. — Missions temporaires à l'étranger	1.436.173
	2.767.684 F

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 1er octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse:

1° A M. Mazo (Jacques), de la somme dont il reste redevable, en capital et intérêts, sur celle de 297.972 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 22 juin 1946 au 31 décembre 1949, en cumulant au delà des limites fixées par le législation en vigueur les arrérages des pensions militaires d'ancienneté nos 29522 et B 50157062 concédées successivement à son profit et le traitement d'ouvrier à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme du Morbihan;

2° Sous réserve du versement d'une somme de 150.000 F, à M. Benzoni (Alexis), en capital et intérêts, de la somme de 446.125 F qu'il a perçue en trop pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50118810 et le traitement d'employé au service municipal du logement d'Avignon;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 175.000 F, à M. Patte (André), en capital et intérêts, de la somme de 338.576 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er septembre 1948 au 5 février 1951 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948 et de l'article 43 § 2 de la loi du 8 août 1950, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 49023639 avec le traitement d'agent contractuel à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme de la Sarthe;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 128.000 F, à M. Gresset (Isidore), en capital et intérêts, de la somme de 257.567 F qu'il a perçue à tort, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1950, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49150707 avec le traitement de commis à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme du Doubs.

Par arrêtés en date du 1er octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse:

1° A M. Seguin (Adrien), sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, de celle de 289.328 F en capital et intérêts qu'il a perçue en trop pour la période du 2 juillet 1946 au 31 décembre 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de la pension militaire d'ancienneté n° 50-500.063 et le traitement de tarificateur en prothèse dentaire à la caisse primaire de sécurité sociale de Cambrai;

2° A M. Sgard (Marcel), sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, de la somme de 283.384 F, en capital et intérêts qu'il a perçue en trop, en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 30 juillet 1949 contrairement aux dispositions des articles 59 de la loi du 20 septembre 1948 et 43, paragraphe 2, de la loi du 8 août 1950, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B. 49-048.711 et le traitement de secrétaire juridique au service de l'Aide aux forces alliées;

3° A M. Chevalier (Louis), sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, de celle de 257.716 F, en capital et intérêts, qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 2 janvier 1951 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, les arrérages de sa pension civile n° B. 50-173.637 et le traitement d'agent contractuel à la direction de l'enregistrement de Nice.

Par arrêtés en date du 1er octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 215.000 F, à M. Puente (Guillaume), en capital et intérêts, des sommes de 70.713 F et de 338.466 F qu'il a indûment perçues en cumulant, pendant les périodes respectives du 1er avril 1945 au 31 décembre 1947 et du 1er janvier 1948 au 5 février 1950 inclus, contrairement à la réglementation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires proportionnelles nos R 28.557 et B 49-021-978, avec un traitement de percepteur;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Mary (Raymond), en capital et intérêts, de la somme de 428.408 francs qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant les périodes du 1er septembre 1946 au 31 décembre 1947 et du 1er janvier 1948 au 30 avril 1950 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 1er de l'ordonnance du 23 juillet 1945 et de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, les arrérages des pensions militaires de la guerre proportionnelles n° A 181.546 et B 49-026-918 avec un traitement de chef de section à l'office chérifien interprofessionnel des céréales;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Cabon (Yves-Jean-Marie), en capital et intérêts, de la somme de 363.440 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1949, contrairement aux dispositions de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 49-016-652 et un traitement de percepteur;

4° A Mme Letellier, veuve Viac, de la somme dont elle reste redevable en capital et intérêts, sur celle de 302.375 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 15 octobre 1945 au 18 novembre 1948 inclus, sur sa pension de veuve de militaire n° A 86.898.

5° Sous réserve du versement d'une somme totale de 150.000 F, à M. Carral (Edgard), en capital et intérêts, de celle de 1.000.618 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1945 au 28 février 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté n° A 15-109 et B 49-156-829 concédées successivement à son profit et le traitement de médecin vacateur de la caisse régionale de la sécurité sociale de Bordeaux.

Par arrêté en date du 1er octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse à:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Betat (Pierre-Emile), en capital et intérêts, de la somme de 372.411 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant les périodes du 1er juillet 1946 au 31 décembre 1947 et du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1949 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 1er de l'ordonnance du 23 juillet 1945 et de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, les arrérages des pensions militaires proportionnelles nos A 3834 et B 49-008.243 successivement concédées à son profit avec un traitement de percepteur;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à M. Khelif Abdelmoumen, en capital et intérêts, de celle de 928.879 F qu'il a perçue à tort pour la période du 16 janvier 1947 au 16 octobre 1950 à titre d'allocations du code de la famille rattachées à un carnet d'avances provisoires sur pension.

3° M. Gadiou (Gabriel), en capital et intérêts, de la somme de 367.761 F qu'il a perçue à tort, pour la période du 1er janvier 1948 au 31 juillet 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension civile B 50.038.418 et le traitement de contrôleur adjoint à la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des Deux-Sèvres.

Par arrêté en date du 3 octobre 1951, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques a fait remise gracieuse, sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Bourigault (Louis), en capital et intérêts, de la somme de 358.933 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 5 novembre 1949 inclus, contrairement aux dispositions de l'article 59 de la loi du 20 septembre 1948, les arrérages de sa pension militaire de la guerre d'ancienneté n° B. 49.017.859 et le traitement d'agent contractuel à l'aérodrome de Dinard.

Aliénation des immeubles appartenant aux départements, communes et établissements publics départementaux et communaux.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre du budget, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 5 avril 1884, modifiée par le décret-loi du 5 novembre 1926;

Vu la loi du 5 décembre 1922 (art. 35);

Vu l'article 11 de l'acte dit loi du 1er décembre 1942, provisoirement maintenu en vigueur, complétant et modifiant le décret du 5 juin 1940 relatif au domaine immobilier de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'adjudication des immeubles ou droits immobiliers des communes et des établissements publics communaux est effectuée dans les conditions fixées par l'article 89 de la loi du 5 avril 1884, modifiée par l'article 46 du décret-loi du 5 novembre 1926.

Art. 2. — Il est procédé à l'adjudication des immeubles ou droits immobiliers appartenant aux départements et aux établissements publics départementaux par le préfet ou son délégué, avec l'assistance du trésorier-payeur général ou du receveur de l'établissement.

Toutes les difficultés qui peuvent s'élever au moment de l'adjudication ou à l'occasion des opérations qui en sont la suite sont résolues par le préfet ou son délégué, le trésorier-payeur général ou le receveur de l'établissement entendu.

Art. 3. — Préalablement à l'adjudication, il est dressé par le maire, pour les immeubles ou droits immobiliers des communes et des établissements publics communaux, un cahier des charges déposé à la mairie après son approbation, par le préfet.

S'il s'agit d'immeubles ou de droits immobiliers appartenant aux départements ou aux établissements publics départementaux, le cahier des charges est établi par le préfet et déposé à la préfecture.

Ce cahier des charges contient notamment:

1° L'énonciation de la décision qui a autorisé l'aliénation, le jour, l'heure et le lieu de la vente, le mode suivant lequel il y sera procédé, les autorités qui doivent y présider ou y assister;

2° L'origine de propriété;

3° L'indication de la nature ainsi que de la situation des biens à vendre, de leur contenance approximative, et de leurs tenants et aboutissants avec leur orientation et, le cas échéant, des principales conditions de bail;

4° Le cas échéant, l'indication des servitudes qui s'appliquent, en vertu des dispositions du projet d'aménagement communal ou intercommunal ou de toute autre disposition législative ou réglementaire et, éventuellement, l'indication des servitudes contractuelles, hygiéniques, esthétiques ou autres destinées à garantir une bonne utilisation de l'immeuble;

5° Lorsque l'immeuble constitue un lot dans un ensemble immobilier, l'énonciation des clauses du cahier des charges du lotissement ou la référence à celui-ci;

6° L'énonciation du prix auquel les enchères seront ouvertes et les conditions de la vente.

En ce qui concerne les immeubles ou droits immobiliers des offices publics d'habitations à bon marché, le cahier des charges est dressé par l'administrateur délégué ou, s'il n'existe pas d'administrateur délégué, par le président du conseil d'administration. Après approbation par le préfet, il est déposé, soit à la mairie, soit à la préfecture, suivant que l'office est communal ou départemental.

Art. 4. — L'administration des domaines est obligatoirement appelée à formuler son avis sur le montant de la mise à prix lorsque la valeur des immeubles ou droits immobiliers est supérieure à 500.000 F. En ce qui concerne les immeubles ou droits immobiliers appartenant aux communes et aux établissements publics communaux, cet avis est comuniqué à l'autorité de tutelle à l'appui de la demande d'approbation du cahier des charges.

Art. 5. — Toute adjudication portant sur les immeubles ou droits immobiliers désignés aux articles 1er et 2 est annoncée par les affiches, au moins dix jours à l'avance.

Ces affiches indiquent:

1° Le lieu où l'on pourra prendre connaissance du cahier des charges;

2° Les autorités chargées de procéder à l'adjudication;

3° Le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'adjudication.

Selon la nature et l'importance des biens, il pourra être donné à la vente une plus grande publicité, notamment par voie d'insertion dans la presse.

Art. 6. — L'adjudication a lieu aux enchères et à l'extinction des feux.

Elle n'est prononcée qu'autant que deux bougies se sont éteintes successivement sur une même enchère.

La mise à prix indiquée dans les affiches ne peut pas être abaissée séance tenante. S'il ne se produit aucune enchère, la vente est ajournée et renvoyée à une séance dont la date sera fixée ultérieurement et annoncée dans les mêmes formes que la première.

Art. 7. — Les immeubles ou droits immobiliers appartenant aux départements, communes et aux établissements publics départementaux et communaux qui, considérés dans leur ensemble, ont une valeur vénale n'excédant pas 2.500.000 F, peuvent être aliénés à l'amiable dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ce mode d'aliénation pourra, lorsqu'un intérêt local ou national nécessite l'acquisition des biens par un acquéreur déterminé, sur la proposition du préfet et après avis de l'administration des domaines sur le prix lorsque celui-ci est supérieur à 2.500.000 F, être autorisé par arrêté des ministres de l'intérieur et du budget.

Cet arrêté sera, en outre, contresigné par le ministre de la santé publique et de la population lorsqu'il s'agira d'aliénations d'immeubles ou de biens immobiliers appartenant à des établissements hospitaliers départementaux ou communaux; par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme lorsqu'il s'agira d'aliénations d'immeubles ou de biens immobiliers appartenant à des offices publics d'habitations à loyer modéré départementaux ou communaux.

Peuvent également être réalisées à l'amiable, quelle que soit la valeur des immeubles ou droits immobiliers, les cessions intervenant entre les départements, communes, établissements publics départementaux et communaux ou faites par ces collectivités à l'Etat, à des établissements publics nationaux ou à tous autres établissements publics, à des concessionnaires de travaux publics de l'Etat, des départements et des communes, ou à des sociétés privées d'habitations à loyer modéré.

Art. 8. — Les aliénations amiables prévues à l'article précédent ne peuvent, en aucun cas, être consenties à un prix inférieur à la valeur réelle des biens établie par expertise de l'administration des domaines, à l'exception de celles qui seront faites en faveur des organismes publics ou privés d'habitations à loyer modéré, conformément au dernier alinéa de l'article 35 de la loi du 5 décembre 1922.

Art. 9. — L'adjudication des immeubles ou droits immobiliers appartenant aux départements, communes et établissements publics départementaux et communaux, pourra être faite soit dans la forme notariée, soit dans la forme administrative.

Art. 10. — L'adjudication administrative des immeubles ou droits immobiliers appartenant à la ville de Paris ou au département de la Seine aura lieu conformément à l'article 12 du décret du 21 avril 1939 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et du département de la Seine et aux articles 3, 5 et 6 ci-dessus.

Art. 11. — Les articles 4, 7 et 8 qui précèdent sont applicables aux aliénations immobilières faites pour le compte du département de la Seine, de la ville de Paris et des offices publics d'habitations à bon marché.

Art. 12. — L'adjudication des immeubles ou droits immobiliers des collectivités locales qui sont situées en dehors de la circonscription territoriale des départements et des communes qui en sont propriétaires peut être effectuée, après approbation du préfet et du maire, devant un notaire du lieu de la situation des biens. Les articles 4, 7 et 8 ci-dessus s'appliquent également en la circonstance.

Art. 13. — Les arrêtés des 21 août 1943 et 10 mars 1949 sont abrogés.

Art. 14. — Le directeur général de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, le directeur du budget, le directeur de la comptabilité publique, le directeur général de la population et de l'entr'aide, le directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux, le directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population, le directeur général de l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et le chef du service des domaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 octobre 1951.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL DELOUVRIER.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Administration centrale des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 septembre 1951: page 9769, 2e colonne, 49e ligne, au lieu de : « Pic (Raymond) », lire: « Pic (Gérard) »; même page, même colonne, 53e ligne (en ce qui concerne M. Pic), ajouter après « dans le grade correspondant »: « Son ancienneté dans ce grade est fixée au 1er janvier 1951 », même page, même colonne, 73e ligne (en ce qui concerne M. Berdellou (Louis), au lieu de: « Son ancienneté dans ce dernier échelon est fixée au 26 octobre 1951 », lire: « Son ancienneté dans ce dernier échelon est fixée au 26 octobre 1949 ».

Institut national de la statistique et des études économiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1951, page 9991:

1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « Par arrêté du 14 septembre 1951, les administrateurs... », lire: « Par arrêté du 14 septembre 1951, parmi les administrateurs... »

1re colonne:

Administrateurs de 1re classe.

Au lieu de: « de Maire (Jean) », lire: « Le Maire (Jean) ».

Administrateurs de 2e classe.

Au lieu de: « Hervic (Georges) », lire: « Hervio (Georges) »; au lieu de: « Caudriault (Raymond) », lire: « Gaudriault (Raymond) ».

Administrateurs de 3e classe.

Au lieu de: « Brichler (Marcel) », lire: « Brichler (Marcel) »; au lieu de: « Levaugie (Jules) », lire: « Leveugle (Jules) ».

2e colonne:

Administrateurs de 2e classe.

Au lieu de: « Cossart (Henri) », lire: « Gossart (Henri) ».

Administrateurs de 3e classe.

Au lieu de: « Larier (René) », lire: « Larher (René) ».

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 octobre 1951 portant déclaration d'utilité publique et d'urgence d'acquisitions immobilières.

Par décret en date du 4 octobre 1951, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux d'aménagement du ruisseau du Blutin et la création d'un bassin de retenue sur le même cours d'eau, en vue de l'évacuation des eaux de l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge.

En conséquence, l'Etat est autorisé à procéder à l'acquisition, au besoin par voie d'expropriation d'urgence, des terrains sis sur le territoire de la commune de Brétigny-sur-Orge (Seine-et-Oise) nécessaires à la réalisation desdits travaux, conformément aux plan et état parcellaires qui demeureront annexés au présent décret.

Décret du 4 octobre 1951 portant déclassement de la ligne Pontarlier-Foncine-le-Haut du réseau de voies ferrées d'intérêt local du département du Doubs.

Par décret en date du 4 octobre 1951, est déclassée la ligne Pontarlier-Mouthe-Foncine-le-Haut du réseau de voies ferrées d'intérêt local du département du Doubs.

Administration centrale.

Par arrêté du 4 octobre 1951, M. Alix, secrétaire d'administration principal à l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme, est promu à la classe exceptionnelle à compter du 16 août 1951.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 4 octobre 1951, M. Spinetta (Adrien), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral), en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans cette position pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er mai 1951, pour exercer les fonctions de directeur à l'administration centrale.

Par arrêté du 4 octobre 1951, M. Nogues (Jean), adjoint technique des ponts et chaussées de 1re classe, en service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, est maintenu dans la même situation pour cinq ans, en vue d'occuper un emploi de reviseur principal de 2e échelon à la délégation départementale de la Seine-Inférieure.

Cette disposition aura effet du 16 avril 1951.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret du 4 octobre 1951 autorisant la commune de Naves (Savoie) à concéder à la commune de Petit-Cœur (Savoie) le droit d'installer dans la forêt communale de Naves une canalisation souterraine d'eau potable.

Par décret en date du 4 octobre 1951, la commune de Naves est autorisée à concéder à la commune de Petit-Cœur le droit d'occuper, dans la forêt communale de Naves, une surface de terrain de cinq ares et d'installer dans la même forêt une canalisation souterraine d'eau potable sur une longueur de 4 kilomètres, aux conditions formulées par l'administration des eaux et forêts et approuvées par la délibération du conseil municipal de Naves en date du 16 avril 1950 et par la délibération du conseil municipal de Petit-Cœur en date du 5 janvier 1951.

Approbation des comptes définitifs de gestion de l'Union régionale corporative agricole de l'Ardèche.

Par arrêté du 26 septembre 1951, sont approuvés les comptes définitifs de gestion transmis par l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne et concernant l'Union régionale corporative agricole de l'Ardèche, organisme dont la dissolution a été opérée et maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944.

Commission consultative de la viticulture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 août 1951, page 8991, 1re colonne, article 1er, 9e ligne, au lieu de: « Taternot, député d'Alger », lire: « Paternot, député d'Alger ».

Ingénieurs des travaux agricoles.

Par arrêté du 2 octobre 1951, l'article 1er de l'arrêté du 29 août 1951, portant classement par échelons des fonctionnaires versés dans le corps des ingénieurs des travaux agricoles, est rectifié comme suit:

M. Yvon est classé au 4e échelon du grade d'ingénieur principal des travaux agricoles (au lieu de la classe exceptionnelle du même grade).

Services agricoles.

Par arrêté du 22 août 1951, l'arrêté du 5 décembre 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

Est promu à la 3e classe à dater du 1er janvier 1949 (au lieu du 1er juillet 1950): M. Schneider (en service détaché).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône.

Par arrêté du 3 octobre 1951, le mandat de M. Blanc, directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole au ministère de l'agriculture, en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, est renouvelé pour une durée de six ans, à compter du 15 mai 1951.

Par arrêté du 3 octobre 1951, le mandat de M. Peltier, directeur des voies navigables au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme en qualité de représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, est renouvelé pour une durée de six ans, à compter du 15 mai 1951.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Délégation de signature.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation de signature est donnée à M. Bouffandeau (René), directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et de l'énergie, chargé, à titre temporaire, de l'administration générale des services du ministère de l'industrie et du commerce qui seront ultérieurement transférés au ministère du commerce et des relations économiques extérieures, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat au commerce, les ordonnances de payement, virements et délégations, y compris la délivrance des titres exécutoires, ainsi que tous les actes individuels ou réglementaires.

Délégation lui est également donnée pour approuver au nom du secrétaire d'Etat au commerce les marchés de travaux ou de fournitures ainsi que les conventions de toute nature.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1951.

FRANÇOIS DELCOS.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Approbation de la décision du conseil d'administration de la caisse nationale de compensation de l'organisation autonome d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce qui fixe le règlement sur le rachat des cotisations par les travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale et du ministre du budget en date du 26 septembre 1951, a été approuvée la décision du conseil d'administration de la caisse nationale de compensation de l'organisation autonome d'assurance vieillesse de l'industrie et du commerce, fixant le règlement sur le rachat des cotisations par les travailleurs non salariés des professions industrielles et commerciales.

Approbation des statuts de sociétés mutualistes.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er octobre 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Société mutualiste des Etablissements W. Baumann et Ce, no 25-292, Colombier-Fontaine (Doubs).

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 1er octobre 1951, ont été approuvés les statuts de la Société mutualiste ci-après:

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

La Fraternelle no 31-889, à Villespassans.

Autorisation à une institution de prévoyance de fonctionner.

Par arrêté du 3 octobre 1951, l'institution de prévoyance des employés Citra (IPECITRA), 16, boulevard Malesherbes, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires de sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1951: au sommaire et au titre, page 9996, 1re colonne, au lieu de: « Approbation des modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses régionales de sécurité sociale », lire: « Approbation des modifications apportées au texte des modèles de statuts pour caisses primaires de sécurité sociale ».

Evaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 septembre 1951, page 9971, 2e colonne, article 1er (§ *b*):

PÉRIODE	FRANCS
Au lieu de:	
Semaine	150
Lire:	
Semaine	105

Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 4 octobre 1951, M. Bellot (Henri), contrôleur adjoint de 4e classe des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre à Albi, est placé en position de service détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1950, auprès de la préfecture du Tarn pour exercer les fonctions de secrétaire administratif du conseil général.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 4 octobre 1951 portant admission à la retraite d'un magistrat d'outre-mer.

Par décret en date du 4 octobre 1951, M. Sizaret (Henri), avocat général près la cour d'appel d'Hanoï (Indochine), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de services.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 4 octobre 1951 portant admission à la retraite d'un greffier en chef d'outre-mer.

Par décret en date du 4 août 1951, M. d'Ornano (Oscar), greffier en chef du tribunal de Douala (Cameroun), est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour compter du 12 septembre 1951, pour ancienneté de service.

Sages-femmes.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 27 septembre 1951, Mme Joséphine, née Guntz (Irène), sage-femme coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi de sage-femme coloniale de 5e classe, pour compter du 26 juillet 1951.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 27 septembre 1951, Mlle Le Liboux (Suzanne), sage-femme coloniale stagiaire, est titularisée à l'emploi de sage-femme coloniale de 5e classe, pour compter du 16 octobre 1950.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Modification à la liste des rapporteurs spéciaux de la commission des finances.

1° PRÉSIDENCE DU CONSEIL
(Dépenses civiles.)
Services administratifs.

et 2° FRANCE D'OUTRE-MER
(Dépenses militaires.)

Au lieu de: « M. André Diethelm », lire: « M. Bolifraud ».

Modification à la liste des membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale.

Par la commission des finances:

Au lieu de: « MM. Alric, Boudet, Courrière, Diethelm, Pellenc », lire: « MM. Alric, Bolifraud, Boudet, Courrière, Pellenc ».

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Horaire de travail des commissions.

(1re semaine.)

Lundi 8 *octobre* 1951.

Seize heures.

COMMISSION SPÉCIALE POUR L'ÉTUDE DE L'ÉCHELLE MOBILE

Ordre du jour.

Problème de l'échelle mobile et des conditions légales de fixation du salaire minimum national interprofessionnel garanti: exposé et remise de documentation par les différents groupes de représentation du Conseil.

Mardi 9 *octobre* 1951.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL DU REVENU NATIONAL (COMMISSION DE LA CONJONCTURE ET DU REVENU NATIONAL)

Ordre du jour.

Exposé de M. Grunson sur les méthodes de travail du comité des experts.

Dix heures et quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour.

Dix heures. — Audition de M. le président du conseil d'administration des Charbonnages de France.

Quinze heures. — Audition d'un représentant de M. le ministre de l'industrie et de l'énergie.

Dix heures trente et quinze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PRESTATIONS FAMILIALES (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Suite de l'étude en cours sur les prestations familiales:

Dix heures trente. — Audition d'un représentant de la mutualité agricole.

Quinze heures trente. — Audition de représentants des différents régimes particuliers.

Mercredi 10 *octobre* 1951.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Programme et méthode de travail.

Etude de rapports d'information sur l'état des principales questions étudiées par la commission de la reconstruction du premier Conseil économique.

Neuf heures trente et quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Conclusions sur la partie du rapport de M. Braun concernant l'assurance maladie.

Etude des voies et moyens tendant à la réduction du déficit de l'assurance maladie.

Auditions de représentants des régimes particuliers des mines, de la Société nationale des chemins de fer français et de l'agriculture ainsi que de représentants du ministère de la santé publique.

Neuf heures trente et, éventuellement, quinze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PRESTATIONS FAMILIALES (COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES)

Ordre du jour.

Suite de l'audition de représentants des différents régimes particuliers.

Quatorze heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Projet de loi n° 880 relatif à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement de la Société nationale des chemins de fer français.

Etude des réponses apportées par MM. les membres du groupe de travail au questionnaire élaboré lors de la dernière réunion.

Jeudi 11 *octobre* 1951.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME DU MÉTAYAGE (COMMISSION DE L'AGRICULTURE)

Ordre du jour.

Etude des monographies par département établies par le secrétariat de la commission.

Dix heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Détermination des éléments de base d'un prérapport sur la conjoncture française.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Exposé de M. le ministre des finances et des affaires économiques (ou de son représentant) sur le problème financier dans son ensemble.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Raincy (Seine-et-Oise).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice du Raincy (Seine-et-Oise).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'Entr'aide sociale de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, à Versailles.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernière cours cotés en Bourse	4 octobre — Cours relevés après Bourse	DEVISES	5 octobre 1951. Cours relevés avant Bourse	5 octobre 1951. Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 ..
704 25	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 50
1224 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 75
8072 50	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8075 ..
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	163 70
331 60	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	331 50

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ALIMENTATION STEPHANOISE

Comptoir général d'approvisionnement du Forez.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 44.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BERARD (SAINT-ETIENNE)

R. C.: Saint-Etienne n° 8100 B.

Obligations de 5.000 *F* 6 3/4 0/0 1949.

Liste des 27 obligations 6 3/4 0/0 1949 sorties au deuxième tirage au sort du 24 septembre 1951, et formant avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice la totalité de l'annuité à amortir au 15 octobre 1951.

2.348 à 2.374

Ces obligations seront remboursables à 5.000 F.

Tous les titres sortis au premier tirage ont été présentés au remboursement.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES: 23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 276448 B.

Obligations S. N. C. F. 3 0/0 « type ancien » (500 F).

Liste récapitulative des obligations sorties au tirage du 5 septembre 1951, compte tenu des titres retirés de la circulation par suite de leur regroupement en obligations de 5.000 F, et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Les titres sortis au dernier tirage seront remboursables à 474 F à partir du 1er novembre 1951.

NUMEROS DES TITRES	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
76.870 à 121.221	1950
142.019 à 191.342	1951
294.250 à 322.802	1949

Obligations S. N. C. F. 3 0/0 « type ancien » (5.000 F).

Liste récapitulative des obligations sorties au tirage du 5 septembre 1951 et des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Les titres sortis au dernier tirage seront remboursables à 4.724 F à partir du 1er novembre 1951

NUMEROS DES TITRES	ANNÉES D'AMORTISSEMENT
117.469 à 172.308	1950
174.054 à 228.455	1949
504.732 à 561.215	1951

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 1/4 0/0 1944

DE LA

Société houillère du Nord d'Alès.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 2.000 F (émission 1944) de la Société houillère du Nord d'Alès sont informés que l'amortissement du 1er avril 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
40	46	783	49	1.945	49
104	46	875	45	1.956	49
160	48	876	47	1.984	49
200	46	891	48	2.027	49
208	46	964	49	2.118	47
240	48	1.068	49	2.125	48
241	46	1.258	48	2.126	49
242	46	1.304	47	2.135	49
298	49	1.425	49	2.149	49
362	49	1.509	48	2.174	48
366	49	1.606	47	2.186	48
369	49	1.626	48	2.225	49
423	47	1.645	47	2.276	45
456	47	1.736	49	2.295	48
661	45	1.877	49	2.359	46
729	46	1.883	47	2.365	49
771	46	1.916	49	2.475	49

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/2 0/0 1941

DE LA

Société hydroélectrique des Basses-Pyrénées.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1941) de la Société hydroélectrique des Basses-Pyrénées sont informés que l'amortissement du 1er novembre 1951 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
55 à 56	45	9.911	46
641 à 646	46	9.919	46
2.679 et 2.680	45	11.222 et 11.223	43
4.561 et 4.562	46	13.011	46
6.023 à 6.029	46	13.823 à 13.825	46

SOCIETE DES TUBES DE BESSEGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 5, RUE JACQUES-BINGEN, PARIS

Registre du commerce: Seine 171682.

Obligations 4 0/0 1945.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé par voie de rachats en bourse à son amortissement du 5 novembre 1951.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Il ne reste pas d'obligations à rembourser sur tirages antérieurs.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de l'Oise.

PONTS ET CHAUSSÉES

Chemin départemental n° 130

Reconstruction du pont de Choisy-au-Bac sur la rivière d'Aisne (arc métallique à double articulation).

ADJUDICATION

en l'hôtel de la préfecture, le mardi 30 octobre 1951, à dix heures.

Le mardi 30 octobre 1951, à dix heures, il sera procédé, en séance publique, par le préfet de l'Oise, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de reconstruction du pont de Choisy-au-Bac.

Ces travaux sont évalués comme il suit:

Travaux à l'entreprise.....	24.417.715 F.
Somme à valoir.....	2.582.285
Total général	27.000.000 F.

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Pièces à soumettre au visa.*

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication entre les mains de M. Alix, ingénieur en chef à Beauvais.

Celui-ci les visera et les remettra au déposant, contre décharge cinq jours au moins avant celui de l'adjudication.

II. — *Cautionnement provisoire.*

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 400.000 F.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture (2e division, 3e bureau), de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures (à l'exception du lundi matin);

2° Dans les bureaux de M. Brandels, ingénieur ordinaire, rue Fournier-Sarlovèze, n° 23, à Compiègne, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à seize heures;

3° Au ministère des travaux publics (service intérieur), boulevard Saint-Germain, n° 244, de dix heures trente du matin à cinq heures du soir.

Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, accompagné de croquis très sommaires indiquant le plan général des travaux et les dispositions d'ensemble des principaux ouvrages, sera envoyé aux entrepreneurs et aux personnes intéressées qui en feront la demande à l'ingénieur en chef.

IV. — *Envoi des soumissions.*

Les concurrents adresseront leurs soumissions, avec les pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes:

1° Au préfet de l'Oise, 2e division, 3e bureau;

2° A M. Alix, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Beauvais.

Il est bien précisé que la soumission établie par chacun des candidats sera insérée dans une enveloppe cachetée portant le nom du candidat. Cette enveloppe contenant la soumission sera elle-même insérée, avec les pièces exigées pour l'adjudication, dans une enveloppe qui sera adressée, recommandée, à l'une des adresses ci-dessus. Les lettres recommandées porteront extérieurement la mention:

« Reconstruction du pont de Choisy-au-Bac ».

« Adjudication du ..... ».

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera l'avant-dernier jour non férié qui précédera celui de l'adjudication à seize heures.

Fait à Beauvais, le 19 septembre 1951.

Pour le préfet de l'Oise:
Le secrétaire général délégué,
Signé: FLEURY.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE des CHEMINS de FER du MAROC ORIENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 5 MILLIONS DE FRANCS

280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires sont informés qu'il sera procédé, le mardi 13 novembre 1951, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 17 actions « A » et de 70 actions « B » à rembourser le 1er janvier 1952.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 4 1/2 0/0 (8e série) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le lundi 5 novembre 1951, à quinze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 1.830 obligations françaises 4 1/2 0/0 (8e série) de 1.000 F, qui doivent être remboursées le 1er janvier 1952.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux obligataires.

MM. les porteurs d'obligations françaises 5 0/0 (7e série) de 1.000 F de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé le lundi 12 novembre 1951, à neuf heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort de 3.632 obligations françaises, 5 0/0 (7e série) de 1.000 F, qui doivent être remboursées le 1er janvier 1952.

Le conseil d'administration.

Compagnie Franco-Espagnole du Chemin de Fer de Tanger à Fez

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MEKNES (MAROC)

ADMINISTRATION CENTRALE: A PARIS, 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

Avis aux actionnaires.

MM. les actionnaires de la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez sont informés qu'il sera procédé, le mardi 13 novembre 1951, à quinze heures trente, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des 85 actions françaises à rembourser le 1er janvier 1952.

Le conseil d'administration.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Jean Aubert-Refoule, docteur en droit, avoué à Orléans, 21, rue Sainte-Anne.

Le tribunal civil de première instance d'Orléans, par jugement en date du 29 mai 1951, enregistré, rendu sur la requête de:

1° Mme Eugénie Menage, veuve en premières noces d'Ernest Poilleaux, et épouse en secondes noces, assistée et autorisée d'Ernest Dissard, demeurant ensemble à Paris, 7, rue Théophile-Roussel;

2° M. et Mme Charles Poilleux, demeurant ensemble à Orléans, rue des Maltotiers,

a donné acte aux époux Dissard et Poilleux de leur demande d'envoi en possession de la succession de Lucien-Maurice Oville, en son vivant ajusteur mécanicien, demeurant à Orléans, 16, rue de Solférino, époux de dame Louise-Marie Poilleux, décédé audit lieu de 17 février 1939, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de transcription voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, à Orléans, le 5 octobre 1951.

Signé: J. AUBERT.

Etude de Me Henri Aurillion, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Nimes, sise en ladite ville, 10, rue Thoumayne, angle boulevard Victor-Hugo.

Par jugement rendu par la première chambre du tribunal civil de Nimes, chambre du conseil, en date du 12 juin 1951, sur la requête présentée au nom de Mme veuve Léon-Lucien Cambon, née Boit (Baptistine-Lucie), demeurant et domiciliée à Nimes, 15, boulevard Jean-Jaurès, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Léon-Lucien Cambon, dit Mejean, en son vivant retraité municipal, veuf en premières noces de Mme Mathilde-Antoinette Martin, époux en secondes noces de ladite dame Boit (Baptistine), décédé le 29 janvier 1951, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné, à Nimes, le 12 juillet 1951.

Signé: H. AURILLION, *avoué*.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901)

6 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. Société de chasse **La Protectrice.** Modifications aux statuts. Siège social: mairie de Vendays, Montalivet.

7 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école Saint-Paul.** But: soutien moral et matériel de l'école Saint-Paul. Siège social: 21, rue Guy-Patin, Beauvais.

7 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association des familles d'Arpajon et ses environs.** But: assurer, au point de vue matériel et moral, l'étude et la défense des intérêts généraux des familles en renseignant les pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial. Siège social: 7, rue Victor-Hugo, Arpajon.

10 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Service médico-social groupant les entreprises et établissements de l'agglomération bastiaise.** But: créer, organiser et gérer un service médico-social conforme aux prescriptions de la loi du 11 octobre 1946. Siège social: 20, boulevard Paoli, Bastia.

10 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Batna. **Cercle d'amitié franco-musulmane.** But: aider l'action civilisatrice de la France en poursuivant l'éducation intellectuelle, économique et sociale des musulmans en Algérie. Siège social: chez M. Bouaziz Omar, président du cercle, Corneille.

10 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Laval. **Conseil départemental des parents d'élèves des écoles publiques de la Mayenne.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque et de ses élèves; documenter les parents sur l'éducation de leurs enfants; préparer la réalisation de l'école laïque nationale. Siège social: Cité administrative, 23 *bis*, rue de Bretagne, Laval.

12 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Cyrnos-Club.** But: encourager la pratique des sports, l'éducation physique et particulièrement la pratique de la boxe. Siège social: bar Cyrnos, 5, rue du Nouveau-Port, Bastia.

14 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Locoal.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école libre mixte de Locoal en Locoal-Mendon.

15 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. Association d'éducation populaire, dite **Patronage Saint-Méen.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les institutions d'éducation populaires. Siège social: 1, impasse de l'École-Libre, Sainte-Mère-Eglise.

16 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Musique et Joie.** But: favoriser le chant et la musique. Siège social: mairie de Chatou.

17 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club pongiste arbanatais.** But: pratique du jeu de tennis de table. Siège social: chez M. Laffite, Arbanats.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire de Casson.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école Saint-Louis, Casson.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Les Amis des écoles libres de Petit-Mars.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: chez M. Joseph Bernard, à Petit-Mars.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire de la Meilleraye-de-Bretagne.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: chez M. Monnier, au bourg de la Meilleraye-de-Bretagne.

17 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Comité des fêtes de Daoulas.** But: organisation de bals et des fêtes locales. Siège social: mairie de Daoulas.

18 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Foyer rural de la Porte-de-l'Ile.** But: amélioration de la vie rurale; étude de toutes les questions intéressant les milieux agricoles et artisanaux; organisation des loisirs. Siège social: Grande-Rue, la Porte-de-l'Ile, commune de Saint-Pierre-le-Vieux.

18 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Groupement des chasseurs de migrateurs de Vendée.** But: défense des intérêts des chasseurs de migrateurs de Vendée. Siège social: mairie de Luçon.

18 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Comité du faubourg Sainte-Aldegonde.** But: recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction et à l'entretien de la chapelle Sainte-Aldegonde. Siège social: 1, faubourg Sainte-Aldegonde, Maubeuge.

19 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire des écoles libres de Treffieux.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Treffieux. Siège social: école libre des garçons de Treffieux.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Touvois.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Saint-Jacques, Touvois.

19 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de la Regrippière.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: presbytère de la Regrippière.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire Saint-Martin de Gorges.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Gorges. Siège social: école Pie-X, bourg de Gorges.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Association d'éducation populaire et familiale mouillerande.** But: fonctionnement de l'école primaire paroissiale; recrutement des maîtres; assurer leur rémunération; acquérir ou louer les immeubles utiles à ces fins; entretenir les rapports avec les associations s'intéressant à l'enseignement privé. Siège social: école primaire paroissiale de la Mouille.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire Saint-Michel de Saint-Victor-de-la-Grigonnais.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: mairie de la section de la Grigonnais, commune de Vay.

20 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association d'éducation populaire **Le Menhir avrillais.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: rue de Saint-Hilaire-la-Forêt, Avrillé.

20 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mâcon. **Comité social du personnel du sanatorium de Bergesserin.** But: organiser un arbre de Noël pour les enfants; aide morale et matérielle aux adhérents. Siège social: sanatorium de Bergesserin.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Vue.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Vue. Siège social: école Saint-Philbert, Vue.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire de Nozay.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de Nozay. Siège social: école libre des garçons de Nozay.

21 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de l'Immaculée-Conception de Saint-Nazaire.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école, au bourg de l'Immaculée.

21 septembre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Ski-Club givordin.** But: grouper les amateurs de tourisme, d'alpinisme et de sports d'hiver de la région de Givors et leur faciliter la pratique de ces sports. Siège social: café du Nord, place Carnot, Givors.

21 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Ruche scolaire de Sainte-Anne.** But: aide matérielle et morale aux écoles libres des filles. Siège social: 49, rue Bobillot, Paris.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Pornic.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: à la cure, rue Saint-Gilles, Pornic.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire des Touches.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle du patronage, au bourg des Touches.

22 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Rambouillet. **Comité familial scolaire du Mesnil-Saint-Denis**, association d'éducation populaire. But: école libre et œuvres intellectuelles, morales, sociales. Siège social: école libre, le Mousseau, le Mesnil-Saint-Denis.

23 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **La Gerbe.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Saint-Joseph, route d'Abbaretz, Puceul.

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Crossac.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école Montfort, Crossac.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Société amicale des sapeurs-pompiers des Nouzonville.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le fonctionnement de l'instruction du corps. Siège social: bureau de la compagnie des sapeurs-pompiers, place de Strasbourg, Nouzonville.

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Association d'éducation populaire de Bouvron.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle Sainte-Anne, Bouvron.

24 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association d'éducation populaire de l'école paroissiale de Chalmoux.** But: administration de l'école catholique de la paroisse de Chalmoux et des œuvres annexes et complémentaires. Siège social: école libre de Chalmoux.

24 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des propriétaires et usagers pour la défense des intérêts du quartier de l'Yser,** à Cenon. But: défense des intérêts du quartier. Siège social: 28, rue de l'Yser, Cenon.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Société communale de chasse All-Castell.** But: organisation de la chasse, répression du braconnage, repeuplement du gibier et sauvegarde des récoltes. Siège social: mairie de Pruñet-et-Belpuig.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Méan.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 10, rue Chaillon, Méan, Saint-Nazaire.

25 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale bouliste du Blanc-Seau.** But: pratique du jeu de boules ferrées en plein air. Siège social: 107, rue de Mouveaux, Tourcoing.

25 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association familiale d'éducation populaire de Saint-Julien-de-Civry.** But: administration de l'établissement d'enseignement libre de filles de Saint-Julien-de-Civry. Siège social: école libre de filles de Saint-Julien-de-Civry.

26 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de Cornas.** But: gestion de l'école libre. Siège social: rue du Ruisseau, Cornas.

26 septembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. Association départementale **Rhin et Danube.** But: entretenir des relations d'amitié et d'entr'aide. Siège social: 5, rue Floréal-Mathieu, Oran.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. La **Fédération nationale des blessés multiples et impotents de guerre** (section de la Charente) transfère son siège social du 1, boulevard Berthelot, au 87, boulevard Thiers, Angoulême.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Allier. **Association sportive Noyant-Châtillon.** But: pratique du football. Siège social: mairie de Noyant.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Nicolas de Nantes.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 5, rue Affre, Nantes.

27 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Saint-Similien.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 26 *bis*, rue des Hauts-Pavés, Nantes.

27 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de la Baule.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de la Baule. Siège social: école Saint-Joseph, château Pavie, avenue Pasteur, la Baule.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société communale des droits de chasse de Hermes.** But: répression du braconnage et repeuplement. Siège social: mairie de Hermes.

28 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Chaumont. **Association d'éducation populaire de l'institution chaumontaise.** But: organiser et assurer le fonctionnement des écoles libres, et notamment de l'institution chaumontaise. Siège social: 5, rue Nicolas-Mougeot, Chaumont.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association du comité des fêtes du quartier de la Gare,** à Fontenay-le-Comte. But: organisation de fêtes de bienfaisance et autres à Fontenay-le-Comte. Siège social: salle des œuvres post-scolaires, Fontenay-le-Comte.

28 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'éducation populaire de Guenrouët.** But: gestion financière et soutien des écoles libres de la paroisse de Guenrouët. Siège social: salle Jeanne-d'Arc, Guenrouët.

29 septembre 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'éducation populaire de l'institution Saint-Louis.** But: venir en aide aux élèves. Siège social: 430, la Calade, Saint-Louis, Marseille.

29 septembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Association d'enseignement technique privé de Saint-Dizier.** But: éducation populaire, et plus particulièrement tout ce qui concerne la formation et l'instruction professionnelles. Siège social: 1 *bis*, rue des Alliés, Saint-Dizier.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association d'éducation populaire **Ecole et Famille** de Paulx. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école des garçons, route de la Garnache, Paulx.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Treillères.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle paroissiale, au bourg de Treillères.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire de Sainte-Marie-Saint-Clément.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: 4, rue Lorette-de-La-Refoulais, Nantes.

1er octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Association d'éducation populaire **La Libre Maumussonaise.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: école Saint-Joseph, Maumusson.

2 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Association Notre-Dame des Doms.** But: créer et faire fonctionner des asiles de vieillards, établissements hospitaliers et toutes autres œuvres d'assistance et de bienfaisance. Siège social: 5, route de Montfavet, Avignon.

2 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association d'éducation populaire Grignon-de-Montfort de la Boissière.** But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle des œuvres, au bourg de la Boissière-du-Doré.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

27 juillet 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 12 septembre 1951.) **Comité d'assistance aux artistes, intellectuels et étudiants polonais en France.** But: assistance aux intellectuels polonais; aide morale et matérielle aux artistes et étudiants polonais en France. Siège social: 1 *bis*, rue de Pomereu, Paris.

20 août 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 septembre 1951.) **Commission européenne pour l'étude de l'opinion publique et des marchés (Esomar).** But: encourager l'amitié entre les peuples d'Europe par des études objectives; encourager l'emploi de techniques éprouvées; promouvoir les intérêts professionnels des personnes s'occupant d'études d'opinion et des marchés. Siège social: 216, boulevard Saint-Germain, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.